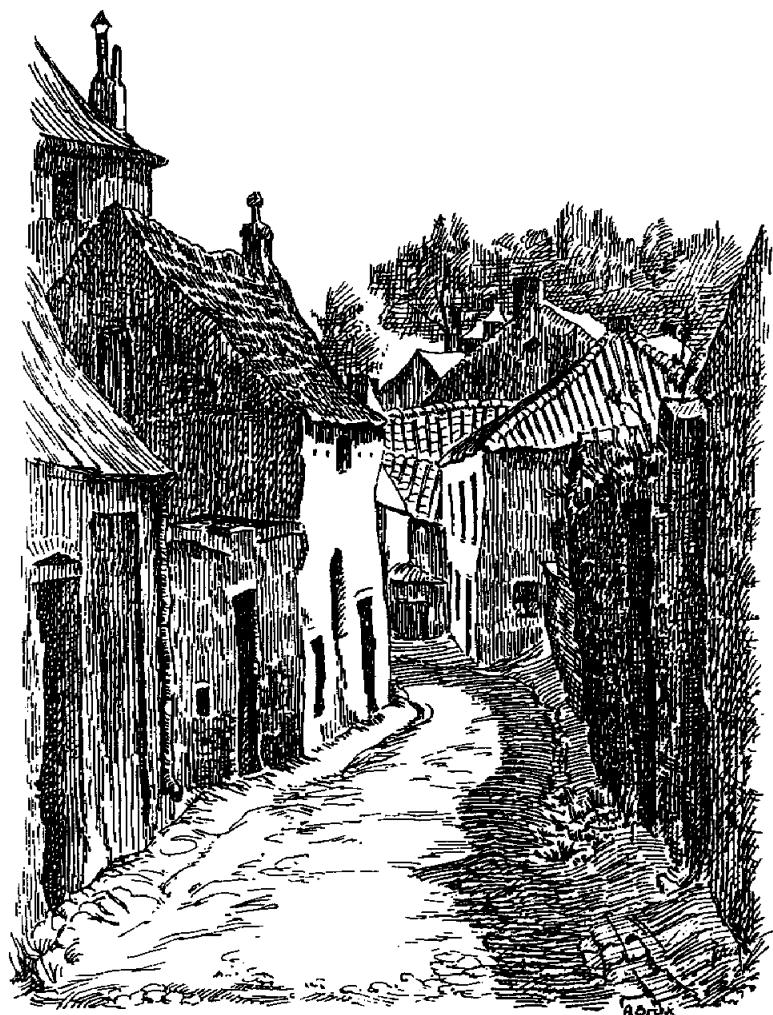




Le Centre Culturel  
et  
le Syndicat d'Initiative de Braine-le-Comte  
présentent :

" Lorsque Braine m'est conté... " (10)

NOUVEAU VISAGE DE BRAINE-LE-COMTE  
AU COURS DU 18e SIECLE ( 1 ère partie )



Monique CHIURDOGLU

Jacques BRUAUX  
Héraut Crieur, Conteuse

Gravures : Alfred BRUX

## AVANT-PROPOS

En lisant les documents du 18e siècle, on peut se rendre compte à quel point le langage de Braine-le-Comte a évolué en deux ou trois siècles. Beaucoup d'expressions sont devenues tout à fait obsolètes. Tout d'abord, celles qui se rapportent aux activités, dont les techniques ont été complètement bouleversées par le progrès, celles concernant les coutumes et obligations propres à l'Ancien Régime et abolies par la Révolution.

Il est à remarquer la richesse du vocabulaire relatif aux mécanismes des moulins à eau et à vent, les meuniers, charpentiers et maréchaux-ferrants étant de véritables magiciens de toutes ces machines de l'époque ( poulies, treuil, palans, cabestans, crics, engrenages ... )

Souvent, ce vocabulaire semble bien particulier à la ville, il diffère même de celui du village tout proche d'Ecaussinnes.

L'orthographe des noms de personne n'est pas encore fixée. Dans un même acte, nous trouvons parfois ces noms écrits différemment, tantôt en français, tantôt en wallon : Duquène ou Dukène ou encore Duchène, Descamps ou Deschamps ...

Quant aux noms d'origine flamande ou étrangère, ils sont transcrits phonétiquement : De midler ou de Middelair ou de Middelert ou enfin Demiddeleer, kozoski ou Kosorsky ou encore Cosorskij ...

Aussi, dans cet ouvrage, nous nous sommes permis de vous présenter les textes originaux, légèrement actualisés ( orthographe, ponctuation, expressions ), afin de faciliter leur compréhension dès la première lecture.

Pour éviter toute confusion, nous avons gardé une même orthographe pour le nom d'une même personne. Ce nom est accompagné du premier ou deuxième prénom. Il faut dire, que généralement les pères et le fils aîné portent le même prénom, ce qui ne facilite pas les recherches de filiation.

## **REMERCIEMENTS**

**Nous adressons nos plus sincères remerciements à tous ceux qui ont apporté leur aide précieuse à cette étude.**

**Nous pensons plus particulièrement :**

**au Révérend Père Tytgat, Capucin à Enghien, archiviste de la famille d'Arenberg. Ses connaissances paléographiques nous ont souvent été d'un grand secours et nous ont laissés cois d'admiration.**

**à Madame et Monsieur les bibliothécaires du Musée royal de Mariemont. Ils nous ont fait partagé leur amour et leur enthousiasme pour les beaux livres de leur collection précieuse, notamment les albums des Chevaliers de Baurain.**

**au C.P.A.S. de Braine-le-Comte, qui nous a permis de consulter, dans ses archives, les registres du 18e siècle de l'hôpital de la ville.**

**Qu'ils trouvent ici l'expression de toute notre gratitude.**

**M. Chiurdoglu et J. Bruaux**

**Braine-le-Comte, mars 1996**

## 1. INTRODUCTION

Au cours du 18e siècle, le visage de Braine-le-Comte subit de profonds remaniements. La petite ville fermée, frileusement blottie derrière ses murailles et son étang, se retrouve fin du siècle, ville ouverte sur le monde, grâce à ses deux voies de communication routière importantes, la chaussée de Mons-Bruxelles et la chaussée d'Ecaussinnes.

Sans plus d'aucune utilité, ses fortifications se dégradent, ses portes et ses tours de défense tombent en ruine et même ses étangs, sensés former barrière devant l'ennemi, sont progressivement asséchés.

Trop à l'étroit dans la cité, les habitants créent des jardins dans les zones jadis inondées, sur les anciennes fortifications et les bas fossés. Ils y construisent aussi leur demeure.

Ces nouveaux aménagements ne vont pas sans créer de problèmes, notamment pour les moulins qui viennent parfois à manquer d'eau. Aussi des travaux sont entrepris pour créer " un grenier à eau " à côté de l'étang de la ville qui se rétrécit progressivement.

La place du marché, centre vital de la ville, change complètement de physionomie lors de la destruction de sa maison de ville, avec sa halle et ses trois greniers. Tombée en décrépitude, elle est démolie en 1719 et, faute d'abri, les marchands de grains bouderont la marché pendant tout ce siècle.

La salle échevinale et celle des archives de la commune, situées au-dessus de la halle, émigrent à l'étage de la demeure, à la magnifique façade en pierres de taille, de la place. Ces salles sont louées au duc d'Arenberg, qui en 1718, acheta cet hôtel à la veuve Huet. Quant à la prison, appelée " basse geôle ", située sous la mairie, elle est réaménagée dans les sous-sols de cette superbe maison de ville.

Les longues périodes de paix qui caractérisent le 18e siècle, en opposition au siècle de malheurs précédent, les nouvelles pratiques agricoles qui améliorent la

production, les nouvelles cultures et surtout le développement des moyens de communication contribuent au développement économique de notre région. Et, la poussée démographique qui s'en suit va réduire la part de terre réservée à chacun. Le paupérisme s'aggrave surtout fin du siècle. Dans la campagne proche de la ville, on voit alors apparaître une multitude de haies vives entourant les petits lopins de terre, que l'on tente de protéger ainsi du passage du petit bétail, droit de la vaine pâture. Les droits de cette dernière sont attaqués de toute part : les terres incultes sont vendues en grande partie, et les possibilités pour les manants de faire paître quelques moutons, chèvres ou vaches sur les jachères, sur les champs après la récolte ou sur les prés après la fenaison, sont fortement restreintes.

Quant aux droits seigneuriaux, ils subsisteront jusque la fin du siècle ( droits de mortemain, des poids et balance, monopole sur les moulins, sur la pêche des étangs, dîme sur chaque bonnier d'héritage, droit sur le curoir à blanchir la toile, droits de tonlieu, afforage et hallage sur le marché, droits sur les rentes, sur les mainfermes, sur le greffe ... ( 1 ) ).

En 1793, le duc d'Arenberg perdra ses droits de banalité sur les moulins de Braine-le-Comte et du Plouy. Depuis 1761, il s'opposait au gouvernement central autrichien qui accordait des octrois pour l'édification de moulins aux futurs candidats meuniers ( 2 ).

---

(1) A.A.E. B-I-CB 70. *Consistance de la ville, terre, seigneurie et domaine de Braine-le-Comte 1659*

(2) A.C.A.E. *A propos d'un projet d'érection d'un moulin à vent à Steenkerque en 1787*  
A.A.E. B-I-C CD n° 16. *Correspondance du receveur E. Mary au sujet d'un octroi d'érection d'un moulin, demandé par Pierre Dupierreux, fermier de la cense de Bourbecq, en 1791*

## 2. DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DE NOTRE RESEAU ROUTIER

Pour retrouver l'histoire et l'état de nos chemins, fin du 17e siècle, on peut se référer à "L'histoire militaire de Flandres", œuvre écrite par les Chevaliers de Beaurain, père et fils. Ils décrivent les mouvements des troupes de Louis XIV dans notre région et plus particulièrement, pour Braine-le-Comte, les marches et campements des armées du Maréchal de Luxembourg durant les années 1690 à 1694.

Les soixante-quatre cartes de ces ouvrages indiquent d'une façon précise, les déplacements des armées du Roi et ceux des Alliés.

La carte ci-jointe a été réalisée au départ de ces dernières. Elle nous montre les grands chemins qui sillonnaient la région.

Sur la carte qui illustre des déplacements en six colonnes de l'armée française quittant le camp de Braine-le-Comte pour celui de Haine-Saint-Pierre ( 5 juin 1691 ), nous voyons nettement que :

1. la route de Soignies n'est pas encore construite. C'est par le chemin des Postes qu'on se rendait à la ville voisine. Il rejoignait au Poreau, le tracé actuel.

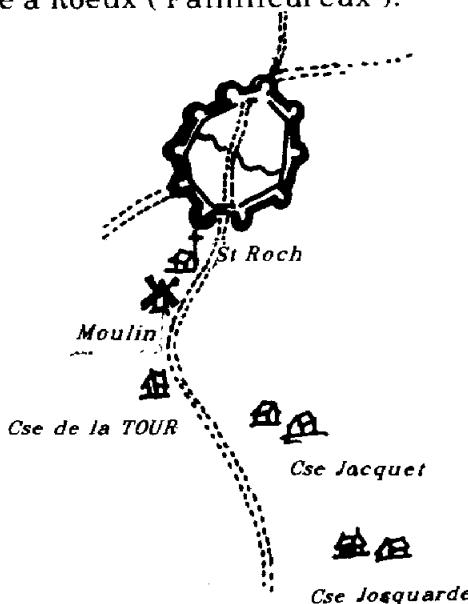
2. deux voies importantes se croisent au centre du bois de la Houssière, à la Table de Pierre : le chemin Le Roeux – Tubize, passant par Vezenaud ( Virginal ) et le chemin Braine-le-Comte – Ronquier(s)- Nivelles.

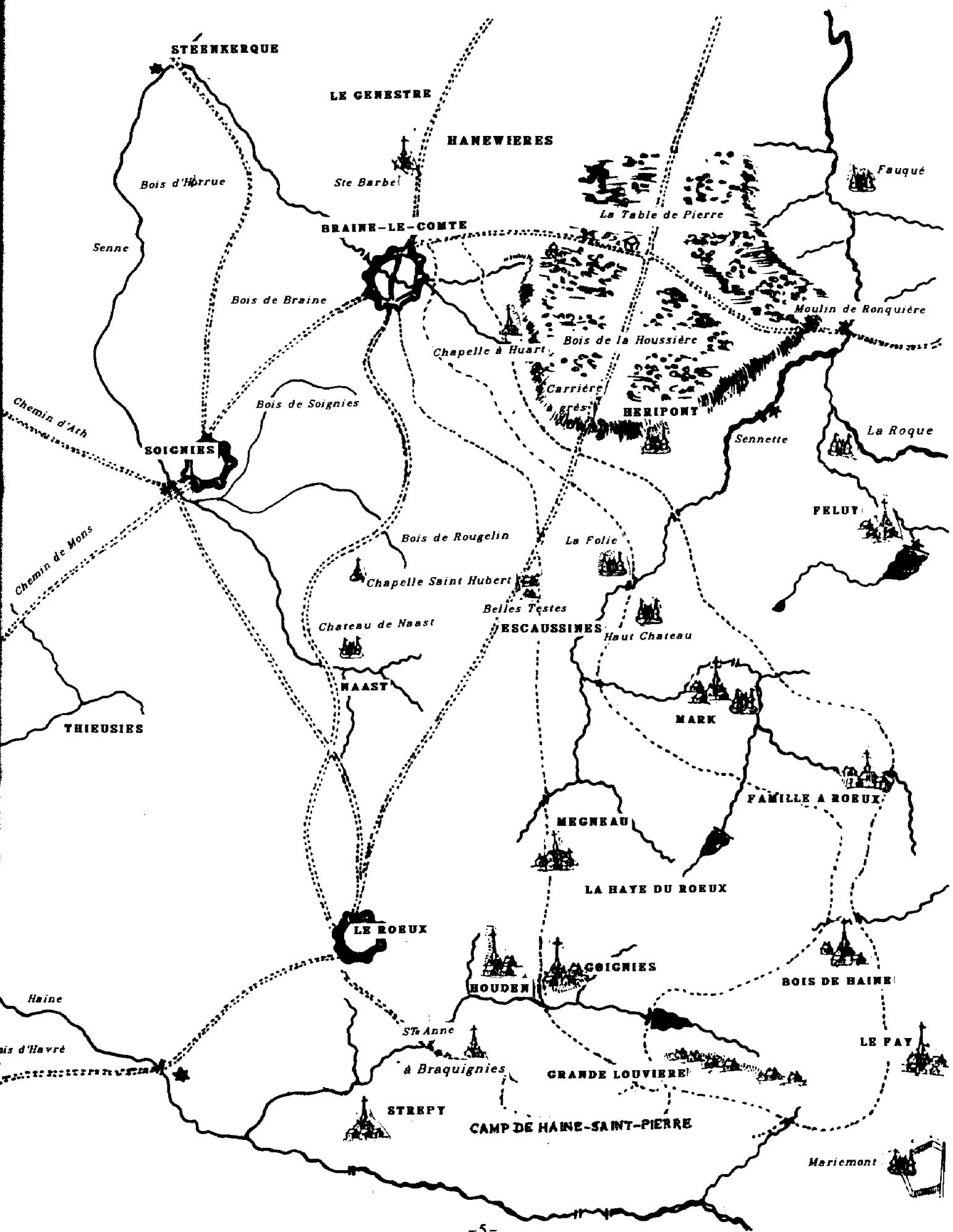
3. la plupart des petits chemins se retrouvent encore actuellement, comme par exemple, celui de Braine, Belles Testes, Megneau ( Mignault ), Houden ( g ) ou encore Braine – Le Fay ( Fayt ) par Mark ( Marche ) et Famille à Roeux ( Familleureux ).

4. la voie principale qui traverse la ville, en venant de Tubize, fait un crochet pour rentrer dans la ville, par la porte de Bruxelles.

Au sortir de la porte de Mons, elle laisse à sa droite la Chapelle Saint-Roch ( maladrerie ), le moulin à vent et la cense de La Tour.

Plus loin, il laisse sur sa gauche les censes Jacquet et Jocquarde.





Passé le bois du Rougelin, la Chapelle Saint-Hubert était certainement un repère important, car elle figure sur toutes les cartes de l'époque.

L'abbé Croquet, dans son " Glossaire Toponymique de la ville de Braine-le-Comte " situe cet endroit au croisement actuel des chemins de Naast et de Nivelles. En 1785, ce lieu portait le nom de " La Louvesse ".

De ce carrefour, si nous empruntons le chemin de Nivelles vers Soignies et nous nous arrêtons à hauteur du chemin du Baudriquin, la vue porte sur tout le haut de la ville avec son château d'eau ( ancien emplacement d'un moulin à vent ). Nous pouvons alors imaginer le trajet du chemin qui arrivait de Braine jusqu'à ce point d'observation. On l'empruntait pour se rendre à Mons en passant par Naast. Suite à la construction des lignes de chemin de fer, tout ce territoire a été profondément remanié.

Sur le plan Popp ( deuxième moitié du 19e siècle ) figure encore un sentier aboutissant au lieu dit Saint-Hubert, c'est le sentier de La Louvesse.

Tous ces chemins parcourus en tous sens par une multitude de cavaliers, de fantassins, suivis de leurs chariots à bagage, de canons, de bétail, étaient en très piteux état. Nous apprenons que la troupe devait faire ouvrir des chemins à travers champs et près par des paysans qu'elle recrutait. Quels dommages ces colonnes armées ne provoquaient-elles pas ? La fenaison anéantie, les récoltes compromises, au grand dam de nos agriculteurs et de toute la population.

Il fallait encore combler des fossés et les trous des chemins et établir des petits ponts sur la Brainette pour permettre le passage vers Braine. Et pourtant nous étions en juin. Dans quel état devaient donc se trouver le réseau routier, l'hiver, par temps de neige ou de pluie ?

Toutes ces vagues dévastatrices de soldats mercenaires, tantôt d'une armée, tantôt de l'autre, allaient et venaient, vivant à charge des habitants.

Ce n'est pas pour rien, que cette période des guerres de Louis XIV contre les coalisés, fut baptisé " siècle de malheurs ". En fait, ces dévastations et ces razzias durèrent chez nous de 1643 à 1711.

La carte suivante de la même région a été réalisée en se basant sur les cartes dressées par le comte de Ferraris, dans les années 1771 - 1778.

Depuis une soixantaine d'années, le traité d'Utrecht ( 1713 ) a mis fin aux guerres expansionnistes de Louis XIV et à tous ses massacres et ruines.

Nous sommes passés sous le régime autrichien et connaissons enfin de longues périodes de paix, entrecoupées toutefois, de 1740 à 1748, par la guerre de succession d'Autriche.

Cette carte nous montre, que depuis le siècle passé, tout un réseau routier s'est mis en place dans notre région. L'intérêt économique de ces routes pavées est incontestable pour les maîtres de carrière d'Ecaussinnes, pour les charbonnages, qui peuvent ainsi écouler leurs produits. Les paysans transportent plus aisément leurs grains et denrées vers les marchés des autres villes. Les Brainois sont maintenant incités à se rendre à Houdeng chercher leur provision de charbon et abandonnent progressivement l'usage du charbon " de faux " qui épuise nos bois.

Nous constatons encore, que contrairement à la ville du Rœulx, les villes de Soignies et de Braine-le-Comte ne sont plus fortifiées.

## **1. Chaussée de Mons-Bruxelles**

C'est la plus ancienne de nos routes pavées construites au 18e siècle.

Jadis, la route Mons-Bruxelles empruntait l'ancienne voie romaine qui passe à Nimy, Maisières, Neufville, Chaussée-Notre-Dame, Petit-Enghien, où actuellement elle rejoint la chaussée d'Asse.

C'est Louis XIV, par l'intermédiaire de son petit fils, Philippe V, qui en 1704, fit mettre en chantier la route que nous connaissons, afin de faciliter les déplacements de ses armées.

Des barrières, où l'on payait un droit, étaient établies environ tous les 5 km. Elles figurent sur la carte Ferraris. Il y en avait à Casteau, Soignies, Braine-le-Comte, la Genette, Tubize ...

## **2. Chaussée d'Ecaussinnes**

Elle fut construite en 1756. C'est un entrepreneur de Mons, Nicolas Boulangé, qui reçut du duc d'Arenberg, l'octroi pour la construction de cette route pavée et l'autorisation d'y établir une barrière.

Cette dernière se situait à l'endroit où le chemin des Dames et celui de Naast débouchent sur la chaussée.

Les droits de passage devaient servir à amortir les sommes engagées.

De cette façon, les pierres et la chaux d'Ecaussinnes pouvaient être transportées toute l'année jusqu'à la chaussée de Mons-Bruxelles et de là, dirigées vers leur lieu de destination.

Parmi les conditions accompagnant l'octroi accordé le 24 mars 1753, pour la construction d'une chaussée de Braine-le-Comte à Binche, nous trouvons : ( 1 )

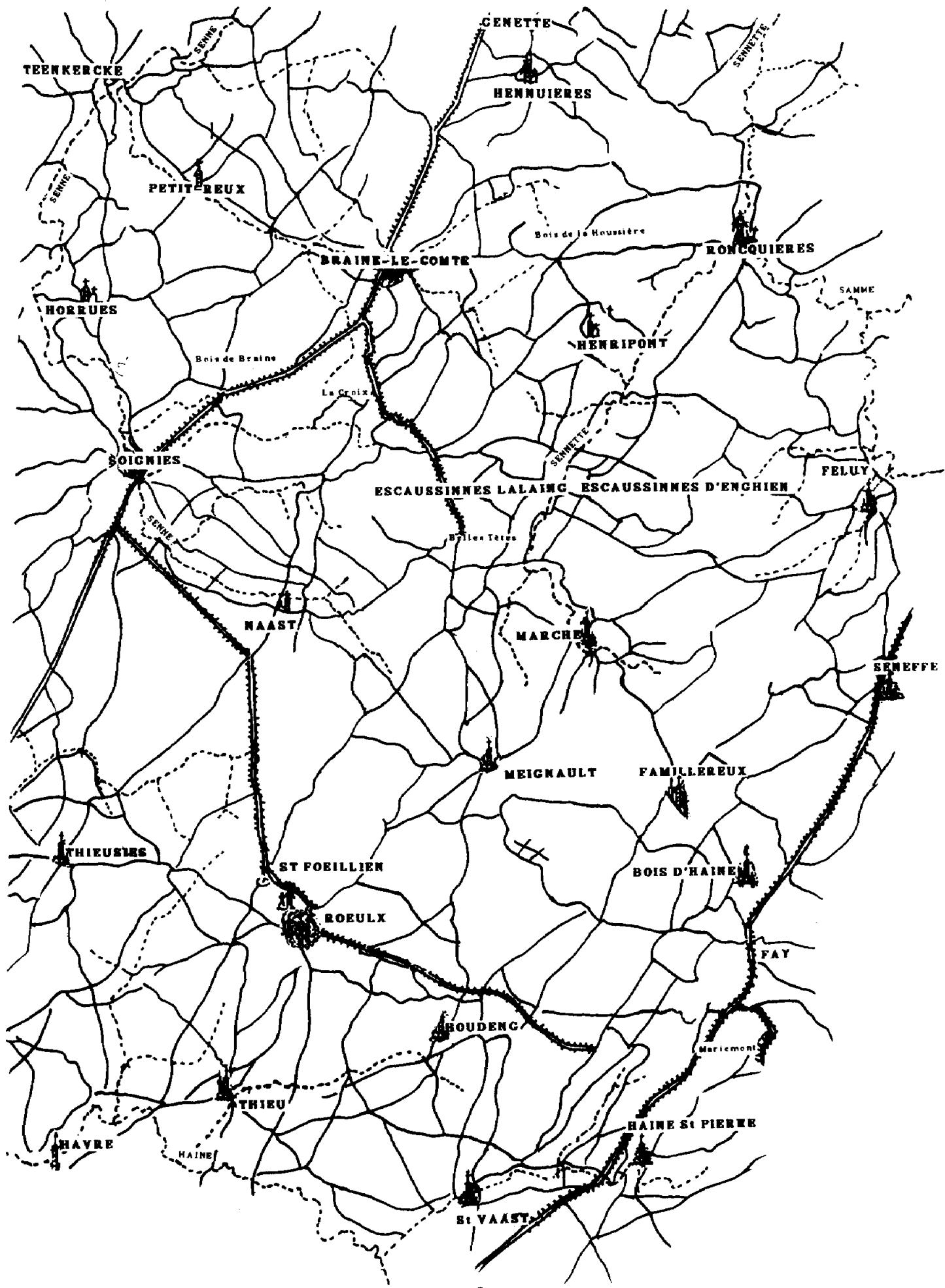
*"les habitants du pays et autres circonvoisins profiteront de cette chaussée sans payer les droits de barrière, tant pour le transport de la récolte de grains et fourrages qu'ils feront chaque année, et généralement pour quelconque denrée de moisson, ainsi que pour celui des fumures et pour le passage de leurs voitures à vide.*

*Que nous et nos descendants profiterons à jamais de cette chaussée sans payer aucun droit, tant pour le transport des pierres d'Ecaussinnes et de nos bois, que de toute autre denrée ou marchandise pour notre usage et consommation particulière de notre maison.*

*Encore, nous nous réservons le droit de planter tout le long de la chaussée, dans notre juridiction, à l'exclusion de toute autre. Permettons néanmoins, par grâce spéciale, à l'entrepreneur Boulangé, de planter à son profit un saule à tête de 15 à 15 pieds entre l'une des rangées de nos arbres, à la distance précise de 7,5 pieds de chacun d'eux. "*

Dès la fin de sa construction, elle fut mise à profit par les Brainois : dans le registre des comptes de l'hôpital de Braine-le-Comte, pour les années 1756 à 1758, nous lisons pour la première fois que l'on achète du charbon de terre.

*" Au dit Jean de Namur a été payé septante neuf livres douze sols pour acheter deux charrées de houilles pour l'usage du dit hôpital, le deux de juin dix sept cent cinquante huit come se peut voir par ordonance et quittance icij 79 = 12 = 0 "*

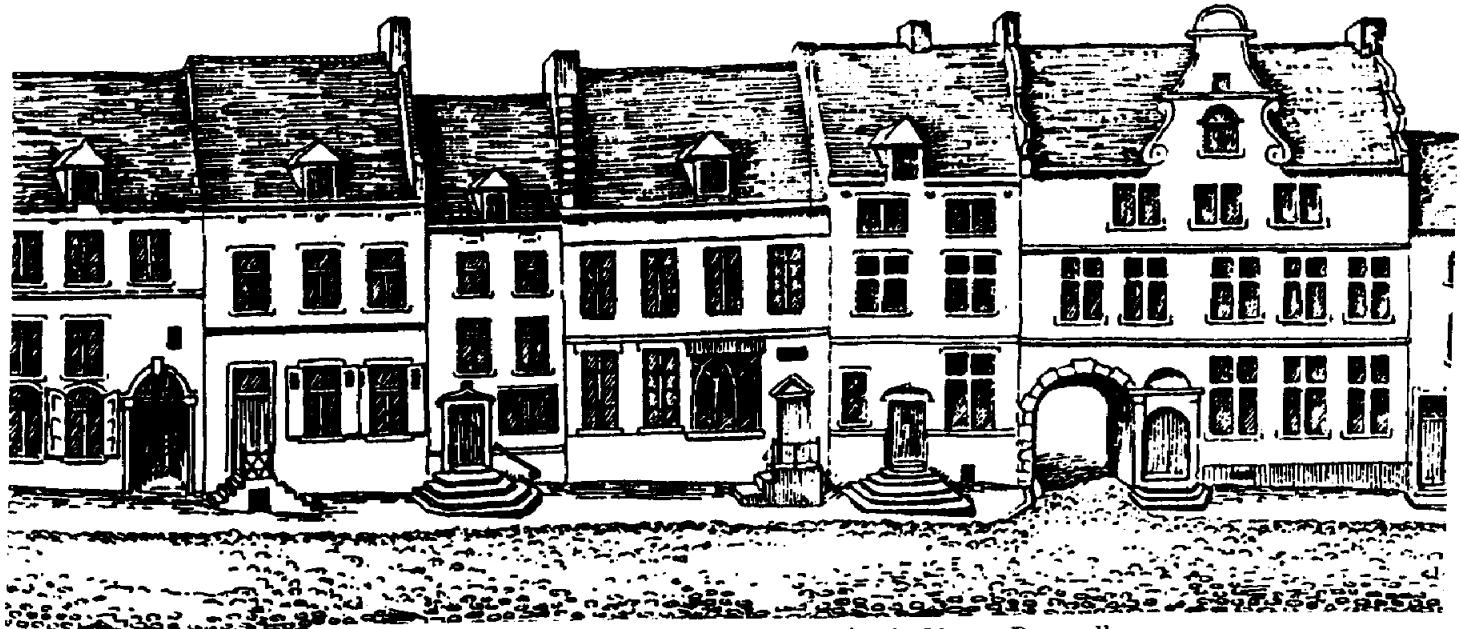


### 3. Chaussée Houdeng-Soignies ( 1 )

Cette chaussée ne fut construite que 16 ans plus tard ( 1772 ), car l'octroi impérial autorisant sa construction suscita des polémiques entre les patrons charbonniers et le gouvernement central. Ce dernier avait opté pour un itinéraire plus avantageux : prolonger la chaussée Braine-Ecaussinnes jusque Houdeng et la région minière du Centre. C'est le projet des charbonniers qui l'emporta, mais après plusieurs années de querelles de procédure.

### 4. Chaussée Saint-Vaast-Nivelles

Faute de moyen de communication, les houillères de Mariemont, de Haine-Saint-Pierre et Haine-Saint-Paul se développaient que très lentement. Aussi, en 1764, Marie-Thérèse autorisa la construction de la chaussée Saint-Vaast, Mariemont, Fay, Seneffe. Cette chaussée rejoignait à Arquenne le tronçon Arquenne-Nivelles construit déjà en 1751.



Hôtels dans la ville, bordant la chaussée de Mons-Bruxelles.

---

( 1 ) Voir " Origine et souvenirs de nos vieux chemins " par Maurice Denuit.

Volume 13 des publications du Cercle d'Histoire et de Folklore de  
Haine-Saint-Pierre et Haine-Saint-Paul.

### 3. MESURES

Dans les chapitres suivants, il sera souvent fait mention de sommes d'argent, de longueurs, de superficies et de capacités, exprimées dans les unités de l'époque, qui à première vue sont très peu parlantes pour la majorité d'entre nous.

#### 1. Mesures de superficie et évolution des prix

Vu l'extrême variété des monnaies qui circulaient au 18e siècle, toutes les sommes seront converties en unités de compte, c'est à dire, en livres, subdivisées en 20 sols et chaque sol en 12 deniers.

Le pouvoir d'achat de la livre, pour 1738, a déjà été abordé dans une étude précédente. Mais, tout au cours du 18e siècle, comme pour notre monnaie actuelle, ce pouvoir d'achat a beaucoup varié.

En se basant sur les données trouvées dans les livres de comptes de l'hôpital, ci-dessous figurent quelques graphiques illustrant cette évolution.

Au début de la période française, le meunier Berckmans prend en location la pêche des étangs de la ville et l'exploitation du potager sur lequel s'élevait le moulin à vent, qui brûla fin 1790. Dans le bail qui le lie à Emmanuel Mary, maire de la ville et régisseur du sénateur d'Arenberg, nous trouvons de façon assez précise la conversion des anciennes mesures en nouvelles mesures décimales : superficie du petit étang : 98 a 79 ca ou 362 13/100 verges superficie du potager : 18 a 50 ca ou 67 87/100 verges.

On peut donc en conclure, que la verge de Braine-le-Comte était estimée à

$$9879 / 362, 13 = 27, 28 \text{ ca}$$

$$1850 / 67, 87 = 27, 26 \text{ ca}$$

En arrondissant, la verge vaut 27, 3 ca.

Dans les actes notariaux de l'époque, nous avions trouvé pour le journel 27, 3 a et pour le bonnier un peu moins de 110 a ( voir page 39, n° 5 des fascicules Lorsque Braine m'est conté ), donc

1 JOURNEL = 100 VERGES
1 BONNIER = 4 JOURNELS = 400 VERGES

la verge valant 27, 3 ca, le journel 27, 3 a et le bonnier 1 ha 9 a 20 ca

## EVOLUTION DU PRIX DE LOCATION DE LA TERRE PENDANT LE 18e SIECLE

En 1738, l'Hôpital possédait environ 10 hectares de terres ( 9 ha 96 a 45 ca ), dont plus de 7 hectares de champs qu'il louait.

En 1756, il n'en possède plus que 7 hectares ( 6 ha 98 a 15 ca ) dont près de 1,6 ha de prés. Jusqu'en 1802, il gardera ce patrimoine identique.

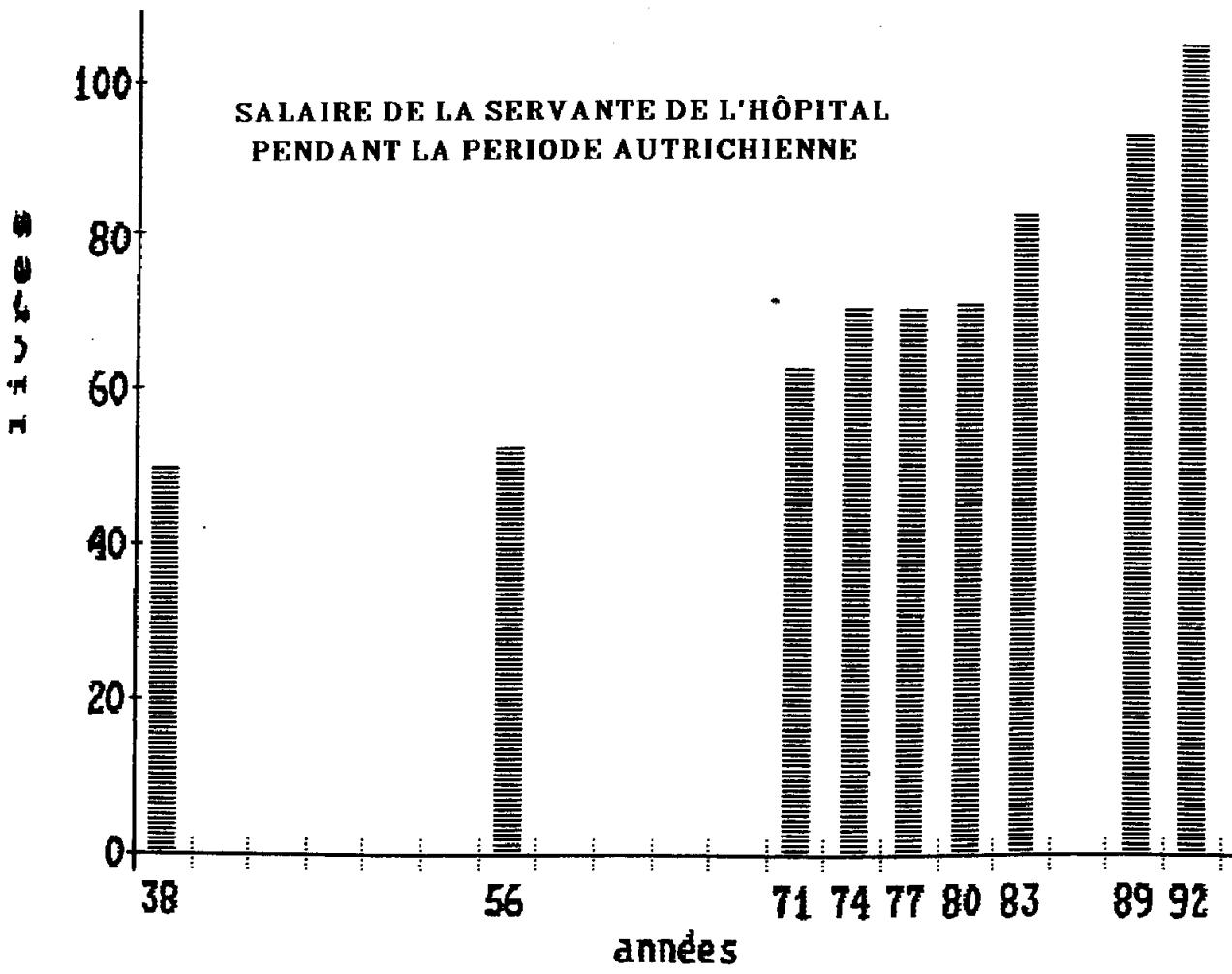
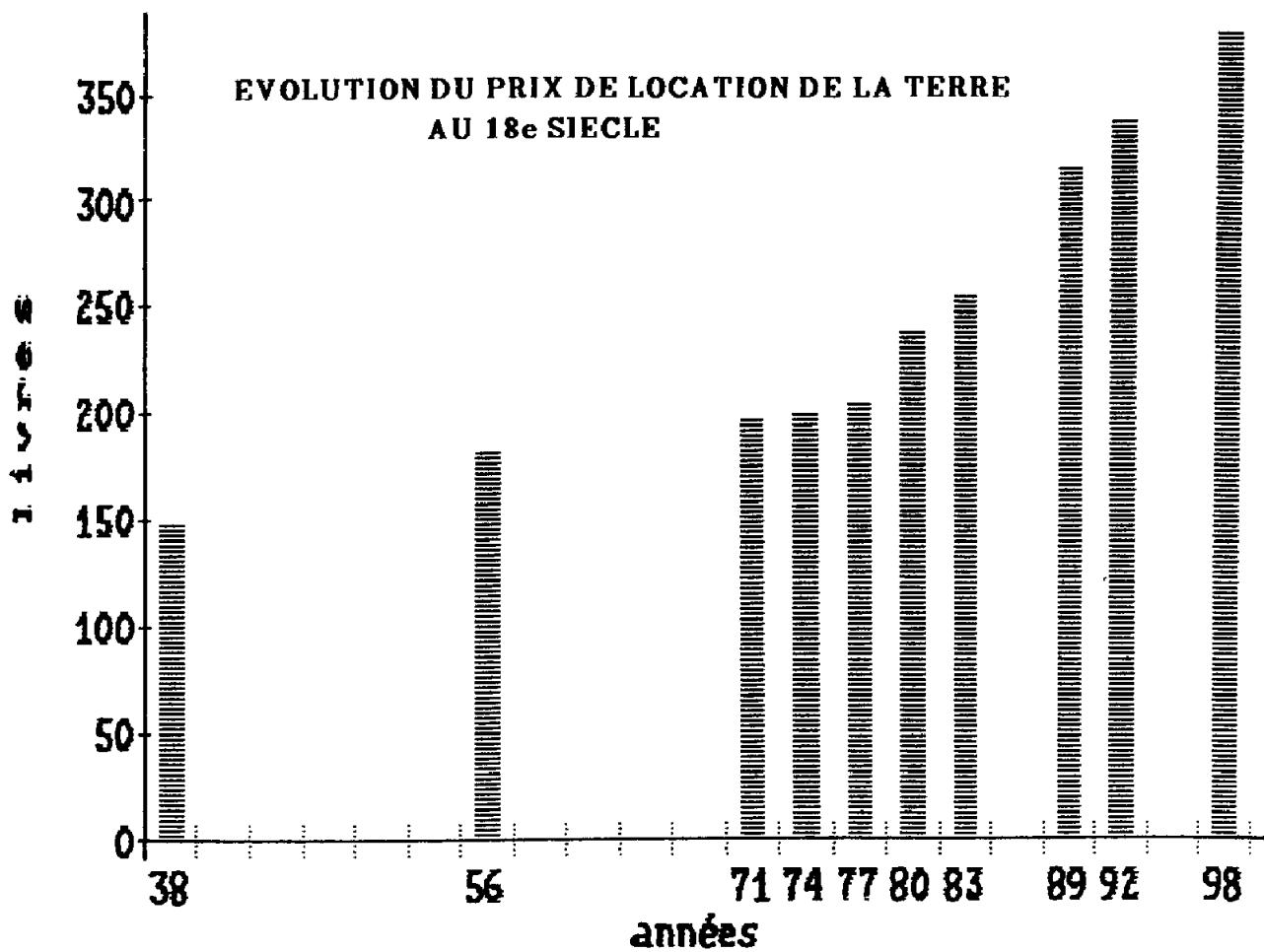
Ces 7 ha d'héritages mis à ferme lui rapportaient :

ANNEES	RENDAGES L'AN
de 1738 à 1740	148 = 1 = 0
de 1756 à 1758	182 = 15 = 0
de 1771 à 1773	197 = 8 = 8
de 1774 à 1776	198 = 0 = 0
de 1777 à 1779	204 = 3 = 0
de 1780 à 1782	236 = 14 = 4
de 1783 à 1785	254 = 10 = 0
de 1789 à 1791	312 = 3 = 4
de 1792 à 1794	335 = 0 = 0
en 1798	375 = 10 = 0

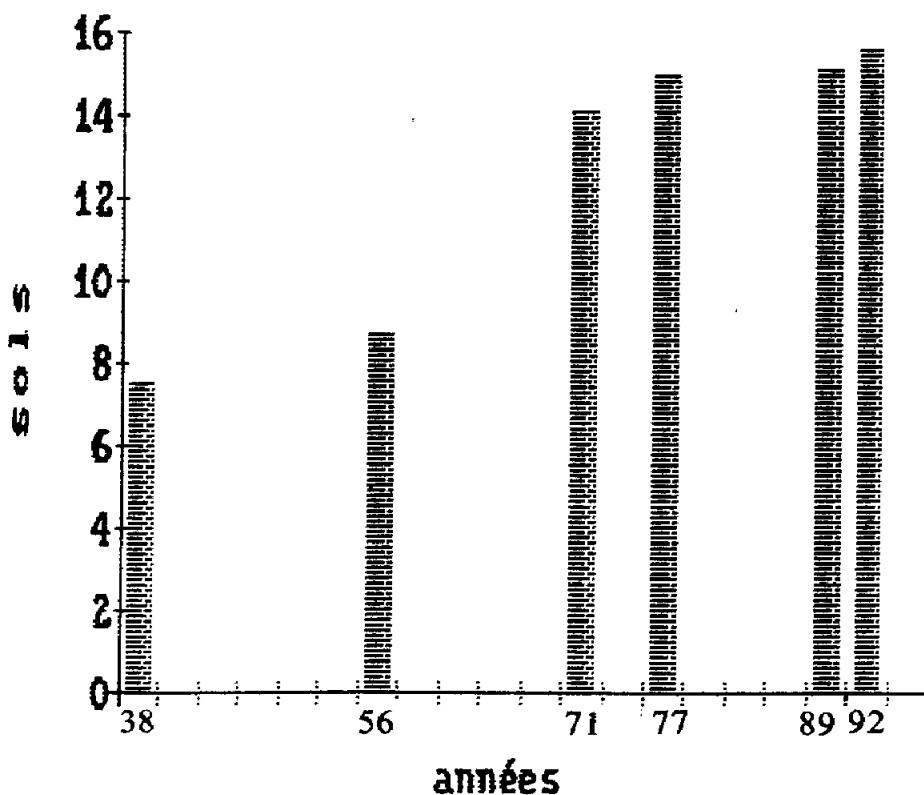
Pendant les mêmes périodes, le salaire de la servante de l'hôpital a aussi varié, mais un peu moins rapidement.

## SALAIRS DE LA SERVANTE DE L'HÔPITAL PENDANT LA PERIODE AUTRICHIENNE

ANNEES	SERVANTES	SALAIRS / AN
de 1738 à 40	Marie-Anne Plaisant	50 livres
de 1756 à 58	Marie Catherine Mancy	52 livres 16 sols
de 1771 à 73	Marie-Catherine Mancy	62 livres 16 sols
de 1773 à 79	Marie-Catherine Mancy	70 livres 16 sols
	Marie Jeanne Meuret	
de 1780 à 82	Marie Jeanne Meuret	71 livres 4 sols
	Marianne Lekimme	
de 1783 à 85	Marianne Lekimme	83 livres 4 sols
de 1789 à 91	Marianne Lekimme	93 livres 3 sols
de 1792 à 94	Marie-Th Godart	105 livres



## EVOLUTION DU PRIX DE LA LIVRE DE MIEL



Quant aux prix du blé, de l'escurgeon et du beurre, ils varient très fort, en dents de scie, suivant les années, et pour une même année, selon les saisons : la saison a été mauvaise, ou les grains se vendent mieux sur les marchés extérieurs, directement la crainte d'une pénurie fait grimper leurs prix, crainte entretenue par les monopolisateurs.

Comme nous l'avions constaté précédemment (1), en 1740, les prix du froment, de l'escurgeon et du beurre ont subi une hausse de 75 %. De même, la récolte de 1770 a probablement été médiocre, car nous voyons, en 1771, le prix du muid d'escurgeon monter à 37 livres, alors qu'il n'est plus que de 28 livres en 73 et de 22 livres en 76. La peste bovine a sévi dans nos campagnes, le prix de la livre de beurre grimpe à 29, 5 sols en 1774, alors qu'en 1776, il n'est plus que de 8, 5 sols.

(1) Fascicule 8 de la série "Lorsque Braine m'est conté"

## 2. Mesures de longueur et superficie

Sur le plan de la maison de ville, levé le 7 janvier 1739 par l'arpenteur du duc d'Arenberg, A. J. Bonnerre, figure l'échelle utilisée : échelle de 6 toises du Hainaut ou 36 pieds ( voir page 29 ).

### UNE TOISE DU HAINAUT VAUT 6 PIEDS

Le même Bonnerre signe, le 30 juillet 1755, un plan de jardins pris sur la fausse rivière et indique que ce plan est réalisé en tenant compte de la mesure de 17 pieds 8 pouces la verge ( linéaire ).

### UNE VERGE LINEAIRE = 17 PIEDS 8 POUCES ( un peu moins que 3 toises )

De même, dans un cartulaire de toutes les terres de Braine appartenant au duc, on peut lire : " la verge = 17 pieds 3/4, ancienne mesure de Braine, mais depuis le placard et l'édit de sa majesté, la verge est comptée à 17 pieds 8 pouces ".

La valeur des meules bleues des moulins à eau de Braine est estimée à 18 florins ( 36 livres ) le pouce d'épaisseur. Lors de la livrance du moulin du Plouy, faite en 1784 au meunier Leroy, la meule gisante bleue a été échantillonnée à 5 pouces 6 lignes et est évaluée à 201 livres 12 sols.

Valeur attribuée à la meule pour une ligne d'épaisseur :

$( 201 \# 12 \text{ s} - 36 \# \times 5 ) / 6 = 3 \# 12 \text{ s}$  c'est-à-dire le 10e de 36 #

### UN POUCE = 10 LIGNES

De même, les deux rondelles ( meules ) du tordoir du plouy sont évaluées à raison de 5 florins ou 10 livres le pouce. Elles ont 7 pieds 8 pouces de hauteur et sont estimées à 780 livres.

### UN PIED = 10 POUCES

La verge agraire ( nous dirions actuellement la verge carrée ) est évaluée à Braine à 27, 3 ca. Cependant, dans le bail cité plus haut, nous trouvons encore deux autres conversions des mesures décimales en verges, mais dont le calcul a été arrondi à l'unité.

- Superficie du grand étang de la ville, tenant au pont des chanoines :

2 ha 21 a 33 ca ou 2 bonniers 7 verges

### UNE VERGE = 27, 4 ca

- Le moulin à vent est érigé sur 27 à 18 ca ou 100 verges

UNE VERGE = 27, 2 ca

En tenant compte de toutes ces conversions

UNE VERGE = 27, 3 ca  $\pm$  0, 1 ca

La verge représentait soit l'unité de surface, soit l'unité de longueur correspondante.

La verge linéaire vaut donc : ( 27, 3 m<sup>2</sup>  $\pm$  0,1 m<sup>2</sup> )<sup>1/2</sup> = 5, 22 m  $\pm$  0, 04 m

UNE VERGE LINEAIRE = 5, 22 m  $\pm$  0, 04 m

UN POUCE = 2, 93 cm  $\pm$  0, 02 cm

UN PIED = 29, 3 cm  $\pm$  0, 2 cm

UNE TOISE = 1, 76 m  $\pm$  0, 01 m

Pour se rendre compte de la précision avec laquelle le plan de la maison de ville avait été réalisé par Bonnerre, on a mesuré la façade de l'hôtel de ville

1. sur le plan : 6 toises  $\Rightarrow$  8, 30 cm  $\pm$  0, 05 cm

longueur de la façade sur le plan  $\Rightarrow$  12, 30 cm  $\pm$  0, 05 cm

LONGUEUR DE LA FAÇADE = 15, 65 m  $\pm$  0, 25 m

2. sur le terrain, on a mesuré 15, 70 m  $\pm$  0,05 m

Aux incertitudes près, ces deux longueurs sont donc égales. Il est étonnant de trouver, à cette époque, des plans d'une telle précision.

### 3. Mesures de volume et de capacité

Dans tous les baux de location des moulins à eau de la ville, figure toujours une même clause : " A la décharge du duc d'Arenberg, le meunier fournira aux Sœurs Récollettes, 5 muids de blé à la Saint Jean-Baptiste et 3 rasières à la Noël ".

Dans le bail de 1806 nous lisons : 5 muids de seigle ou 1 650 litres, à livrer à la Saint Jean-Baptiste et 3 rasières ou 165 litres, à livrer à la Noël.

UN MUID = 330 l

UNE RASIERE = 55 l

Dans le cartulaire cité précédemment, on nous renseigne, que dans le territoire de Braine, il y a

**6 RASIERES AU MUID**

**4 QUARTIERS A LA RASIERE**

**4 PINTES AU QUARTIER**

**UN QUARTIER = 13, 75 l**

**UNE PINTE = 3, 44 l**

#### **Autres mesures encore utilisées**

Dans les devis de la construction d'une nouvelle prison à faire dans la maison de ville, le volume de maçonnerie est mesuré en pieds cubes ( comme actuellement, on multiplie les mesures en pieds de la L, l, h. )

**LE PIED CUBE = ( 29, 3 cm  $\pm$  0, 2 cm )<sup>3</sup> = 25, 2 dm<sup>3</sup>  $\pm$  0, 5 dm<sup>3</sup>**

La maçonnerie se paie 5 florins ou 10 livres la VERGE. Dans les comptes, cette verge de maçonnerie est comptée 400 pieds cubes.

Les pierres de rocaille se mesurent en NAVVES, volumes de 7 pieds carrés sur 3, 5 pieds de hauteur ( 24, 5 pieds cubes ) à raison de 32 sols la navée.

Le charbon de terre, pour le fin, se mesurait en MUIDS et la houille d'Houdeng à la CHARREE ou encore en MUIDS. Le charbon de bois se mesurait au SAC.

La chaux se mesurait en charrées de 40 MANDES, au prix de 13 sols la mande ( manne à deux anses ) et le sable en CHARREES au prix de 70 sols la charrée.

#### **Remarque.**

Dans le fascicule 8, page 10, de la série " Lorsque Braine m'est conté ", figurent, par rapport à la livre, les valeurs respectives des différentes monnaies de l'époque. On peut maintenant préciser la valeur de la pistolle, grâce au texte accompagnant l'achat d'un journal de terre, pour y construire, en 1791, un nouveau moulin à vent, en remplacement de celui qui a brûlé .

" Le journal est évalué à 36 pistolles. Cette somme restera dans les mains de son Altesse pour être le capital d'une rente annuelle, à raison de 4 %. Cette rente, à payer à la Dame Recq de Malsinne est de 30 livres 4 sols 9 deniers."

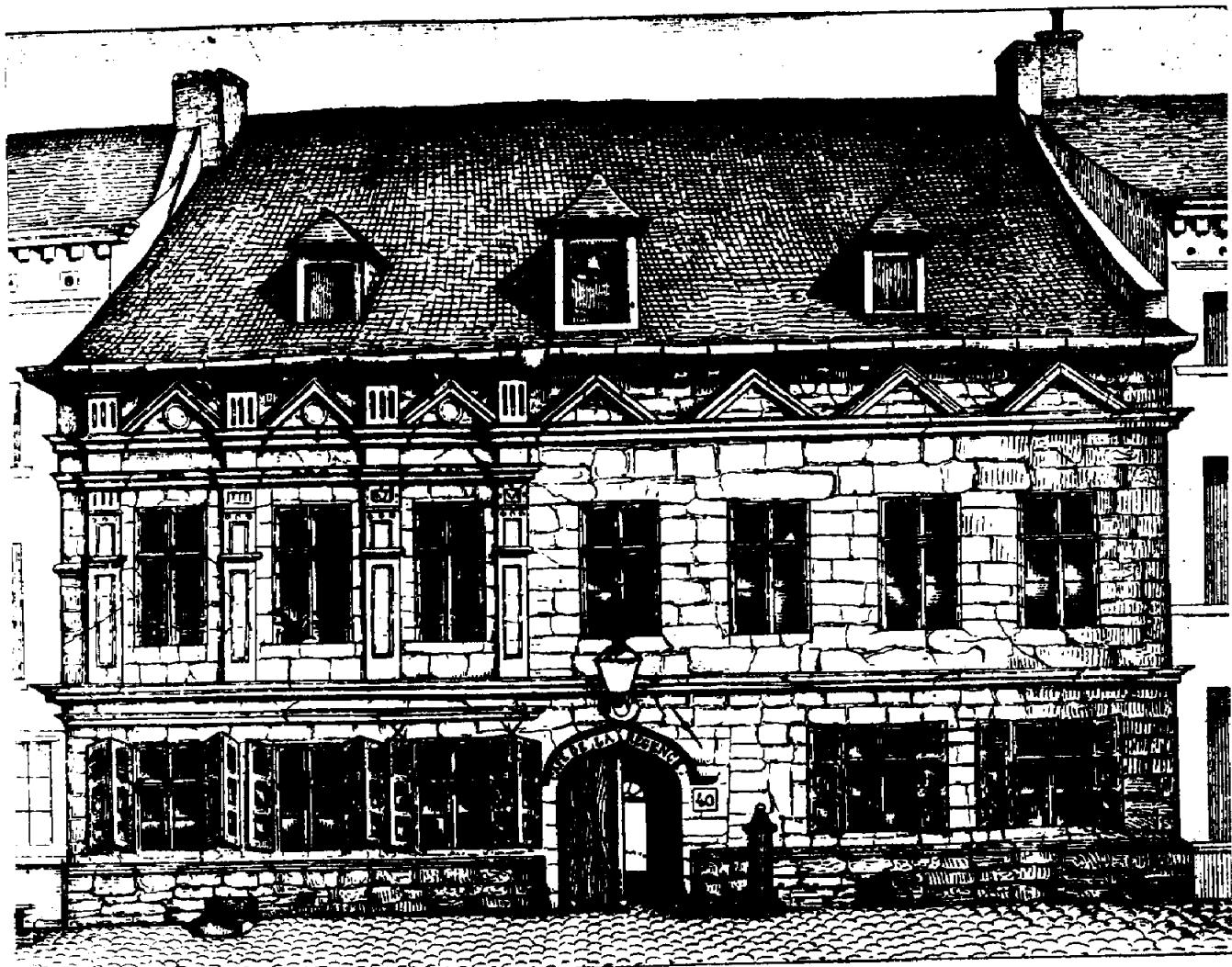
**C = 36 pistolles**

**I = 30 l 4 s 9 d**

**n = 4 %**

**C = 755 l 4 s 9 d et 1 pistolle = 20 l 19 s 11, 6 d ou une pistolle = 21 livres ( à 1 liard près ).**

#### 4. NOUVELLE MAISON DE VILLE



La maison de ville dessinée et gravée par L. Van Peteghem en octobre 1873.

Nous voyons – qu'une partie de la façade est beaucoup plus décorée et travaillée

que l'autre

– que le café porte l'enseigne "Café de la Régence" et non plus

"Au due d'Arenberg", comme en 1806

– que la grande porte d'entrée donne directement accès à la cour.

Le grand escalier que nous connaissons actuellement n'est pas  
encore réalisé

– que la cloche du campanile est toujours là pour régler le rythme  
de vie de la cité

## Acquisition par le duc d'Arenberg de l'hôtel de ville de Braine-le-Comte

En 1718, vivait dans cette imposante demeure, située sur le grand marché de Braine, Anne-Marie Hoquelet, veuve de Nicolas Huet.

Il n'y a pas longtemps, toutes les améliorations apportées à sa demeure lui avaient coûté 400 livres. Elle louait, maintenant, une partie du rez-de-chaussée à A. Cloquet. Sentant sa fin proche, déjà alitée, mais encore saine d'esprit, elle procéda à la vente de sa maison en présence des jurés de la ville. Nous étions alors le 9 juillet 1718.

Le Sieur Vandermal, intendant de son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc d'Arenberg, a commissionné le receveur du duc, Nicolas Mary, d'acquérir cet hôtel au profit de son Altesse. L'acte de vente décrit le bien. Il s'agit d'une maison, chambre, étable, cour, grenier, édifice et entreprésure (?) tenant d'un côté à Antoine Ghillet et de l'autre, à Marguerite Mary. Un petit potager, proche de la maison, complétait le bien. Il se situait dans les ruelles, derrière la maison.

Il est décidé que le duc paiera tous les frais récents d'amélioration de l'immeuble, permettra à A. Cloquet de poursuivre le bail de location, permettra aussi à la veuve Huet d'habiter sa vie durant le quartier qu'elle occupe dans la maison et ceci pour un loyer de 60 livres par an, à commencer au 1er septembre. La vente de l'immeuble se fit en arrentement perpétuel de 150 livres par an. Cette rente pouvait être rachetée à l'avenant du denier 18 en argent de change. On peut donc estimer la valeur du bien à environ 2 700 livres ( à titre de comparaison, le salaire annuel d'un homme de métier s'élevait à un peu plus de 300 livres ).

Furent présents comme jurés : Gille Leclercq, Michel Fourmanoy, Jean Antoine Ghillet, Roland Sonveau et Joseph Carlier.

La Veuve décéda quelques jours après cet acte de vente. En effet, les 400 livres que devait le duc pour les améliorations apportées à l'immeuble, furent versées le 22 juillet aux testamentaires de feu Marie Hoquelet, veuve Huet.

## **Démolition de la halle. Nouvelle maison de ville.**

L'année suivante, commença les travaux de démolition de la vieille maison servant de halle et d'hôtel de ville.

Tous les matériaux valables, bois, plomb, ferrailles, pierres furent envoyés à Enghien pour les bâtiments que le duc d'Arenberg faisait ériger. A l'exception de plomb, vieux bois, ardoises et ancrés en fer laissés dans une chambre de la nouvelle maison échevinale, en vue de l'entretien de celle-ci, le reste fut vendu à la criée. La recette de cette vente s'éleva à 294 livres 18 sols, alors que le total des débours concernant la démolition s'éleva à 316 livres 13 sols 6 deniers.

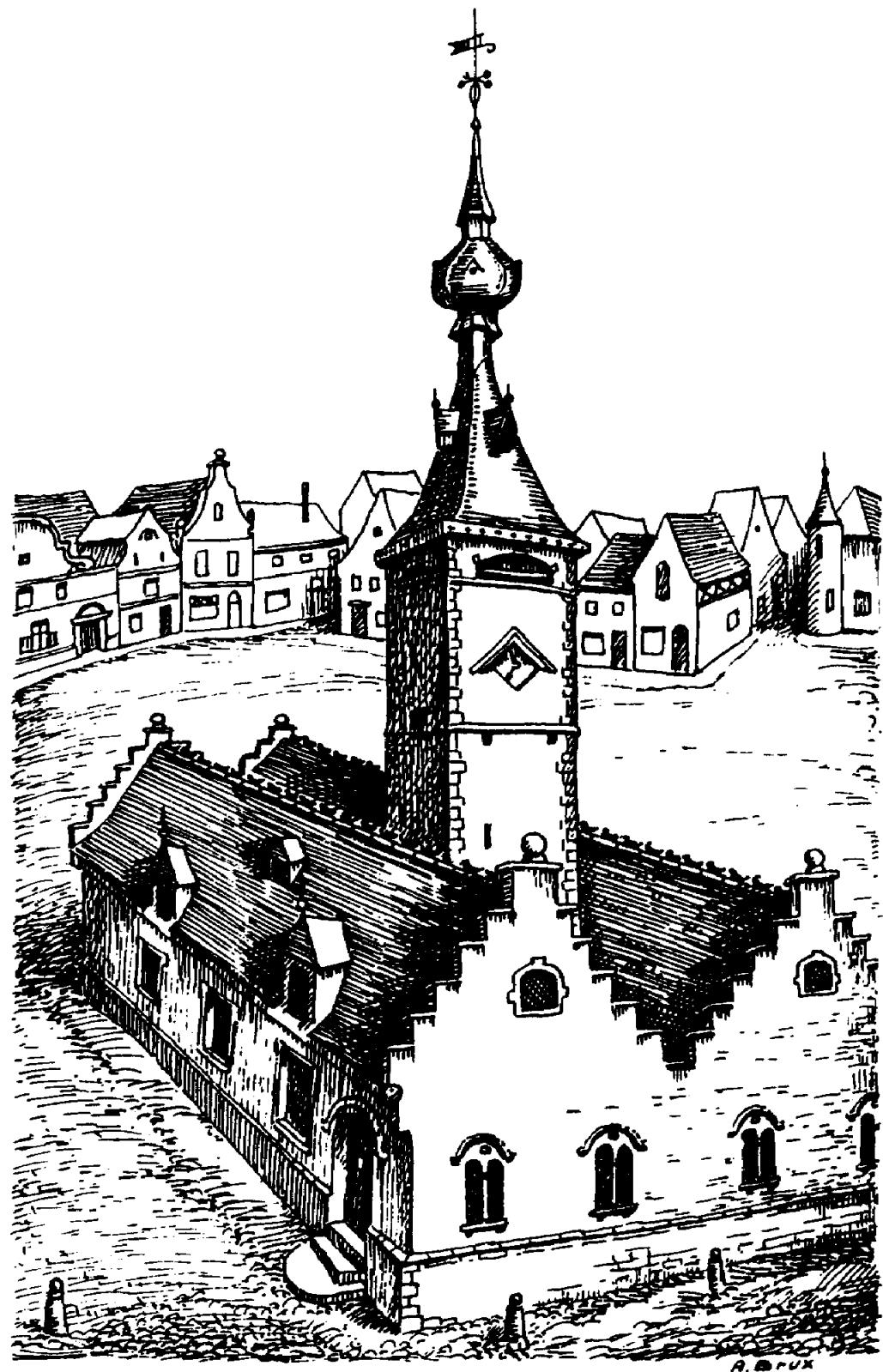
( Compte rendu le 31 mars 1720, par N. Mary et Vanwesemal ).

Lorsque le duc d'Arenberg prit possession de la ville, terre, seigneurie et domaine de Braine-le-Comte, en 1655, la mairie avec sa halle était accordée à la ville sans aucune rétribution, alors que jadis elle rendait annuellement 30 livres blancs ( 1 ). Les trois greniers au-dessus de la maison de ville rapportaient 45 livres l'an. On peut donc comprendre pourquoi le bâtiment de la maison de ville n'était pas entretenu et se trouvait dans un état lamentable une soixantaine d'années plus tard.

Maintenant, la mairie installée à l'étage de l'hôtel récemment acquis, rapportait 120 livres, le quartier loué à A. Cloquet, 90 livres et celui que s'était réservé la veuve Huet, 60 livres. Ces rendages devaient permettre l'entretien du bâtiment. Ils furent bien nécessaires. En effet, 6 ans seulement après son achat, il pleuvait de toute part dans la maison de ville et des travaux furent entrepris pour remplacer la couverture, renouveler et réparer des chassis, refaire une gouttière, faire 10 fenêtres batardes...

En 1724, furent placées 8 000 ardoises, à une pistolle le mille. Les couvreurs d'ardoises demandaient 16 patars par journée de travail, 14 patars pour leur premier ouvrier, 12 patars pour le second et 8 patars pour le manœuvre. Ils travaillèrent plus d'un mois. ( un patar valait 2 sols et une pistolle 21 livres ).

**Halle de Braine-le-Comte, vue par l'artiste brainois A. BRUX.**



Les bois nécessaires à la fabrication des chassis et aux réparations, furent pris dans le bois de Rogelin, où dès le début de l'année, 6 beaux arbres avaient été choisis et marqués du marteau du Seigneur. Nous apprenons encore que le chariot de sable de la Houssière se vendait avec le transport, 25 patars ( 50 sols ou 2 livres 10 sols ) plus encore une plaquette ( 7 sols ) pour tirer le sable du sol.

Les frais s'élèverent à 721 livres 10 sols ( voir A.A.E. B-L-C 63 ).

Dans le bail de location qui liait la veuve Huet à son locataire Antoine Cloquet, on retrouve la composition du quartier mis en location. Ci-dessous figure ce bail. Pour la facilité de compréhension, le texte a été légèrement actualisé, notamment en y ajoutant la ponctuation, mais il est resté le plus près possible du texte initial. Ce dernier peut être consulté dans les archives du duc d'Arenberg, confiées aux Révérends Pères Capucins d'Enghien ( A.A.E. B-L-C Farde M 36 )

*"Le 11 avril 1718, par devant les féodaux du Comté de Hainaut et ci-dessous dénommés, a comparu Antoine Cloquet, fils d'Antoine, demeurant à Braine-le-Comte. Il reconnaît avoir pris à "ferme", pour le terme de 9 ans routiers et pour en jouir au premier mai prochain, un quartier de la maison de Damoiselle Anne-Marie Hoquelet, veuve du Sieur Nicolas Huet, bourgeois du dit Braine. Cette dernière est présente, et accorde pour le dit terme, une partie de la maison où elle vit actuellement, sur la place de cette ville, à savoir : la salle, la cuisine, la pièce contiguë avec la cour de dessous, ainsi que l'occupe présentement le Sieur Simon Huet. De même, la salle haute de dessus de la précédente et faisant face à la place, le grenier de dessus. En plus, la moitié du jardin, gisant dans les ruelles, moitié à prendre en long, du côté de la rue du Pont. De même, l'étable de la dite maison et le "hourdeau" du dessus.*

*A charge, pour le dit Cloquet de payer et d'acquitter chaque année, conjointement avec la Damoiselle "arrenteuse", toutes les tailles, vingtièmes, contribution, cheminées et autres impositions mises ou à mettre sur la dite maison, édifice et jardin, moitié par moitié.*  
*Comme aussi, fournir ensemble les logements des gens de guerre, de toute garnison qui pourrait survenir pendant ce présent bail.*

*Etant donné, que le dit preneur trouve à son entrée les "verriers", le*

**Ruelles derrière la maison de ville. La maison de gauche a été construite sur l'emplacement des anciennes étable et écurie du fond de la cour de l'hôtel.**



*pavement de son quartier en bon état, il devra pareillement les relivrer à sa sortie.*

*De plus, il payera chaque année, au premier mai, la somme de 90 livres de rendage, franche des dixièmes, vingtièmes, centièmes, tailles, contributions mises ou à mettre par qui que ce soit.*

*Le premier paiement de la première année échoira le premier de mai 1719, pour ainsi continuer.*

*Devant les féodaux présents, ils se sont . respectivement obligés sur 40 sols tournois, sous peine de " crand renforcé ", à connaître, sur 20 sols.*

*Présents : Simon Huet et Jean Antoine Ghillet, tous les deux hommes de fief du Comté de Hainaut, à cet effet requis et appelés. "*

A la lecture de cet acte, comme de tous les autres actes de la vie courante du 18e siècle, nous trouvons toujours en arrière-plan, une fiscalité importante ( tailles, cheminées, vingtièmes, centièmes ... ). Les Pays-Bas étaient avant tout une terre de rapport, sur laquelle l'Autriche prélevait une partie de ses finances, notamment pour alimenter sa politique militaire pendant la guerre de succession d'Autriche et celle de 7 ans, à laquelle, pour une fois, nous échappâmes ( 1756 – 1763 ).

Il est aussi à remarquer, que les particuliers devaient encore, à cette époque, assurer éventuellement le logement des hommes de guerre. C'est ainsi, que dans une missive envoyée au duc d'Arenberg par l'arpenteur juré A.J. Bonnerre, au début de l'année 1739, nous pouvons lire : " *Lorqu'il y aura logement de troupes, on ferait dans la maison de ville, un corps de garde, dans la cave sous la cuisine, après y avoir placé une cheminée qui se raccorderait à celle de la cuisine. La petite place derrière la cuisine serait le quartier des officiers* "

La famille Cloquet continua à occuper une partie du rez-de-chaussée de l'hôtel d'Arenberg et ce jusqu'en 1749. Ne voulant ou ne pouvant pas accepter une augmentation de son loyer, Antoine Cloquet dut céder la place à Hyacinthe Demaret, qui acceptait de donner un loyer de 150 livres. Minnart de Beauvlois, premier Conseillé Général de son Altesse Sérénissime duc d'Arenberg, avait autorisé le Sieur Mayeur, Chatelain et Receveur de Braine, de louer à bail cette partie de l'hôtel .

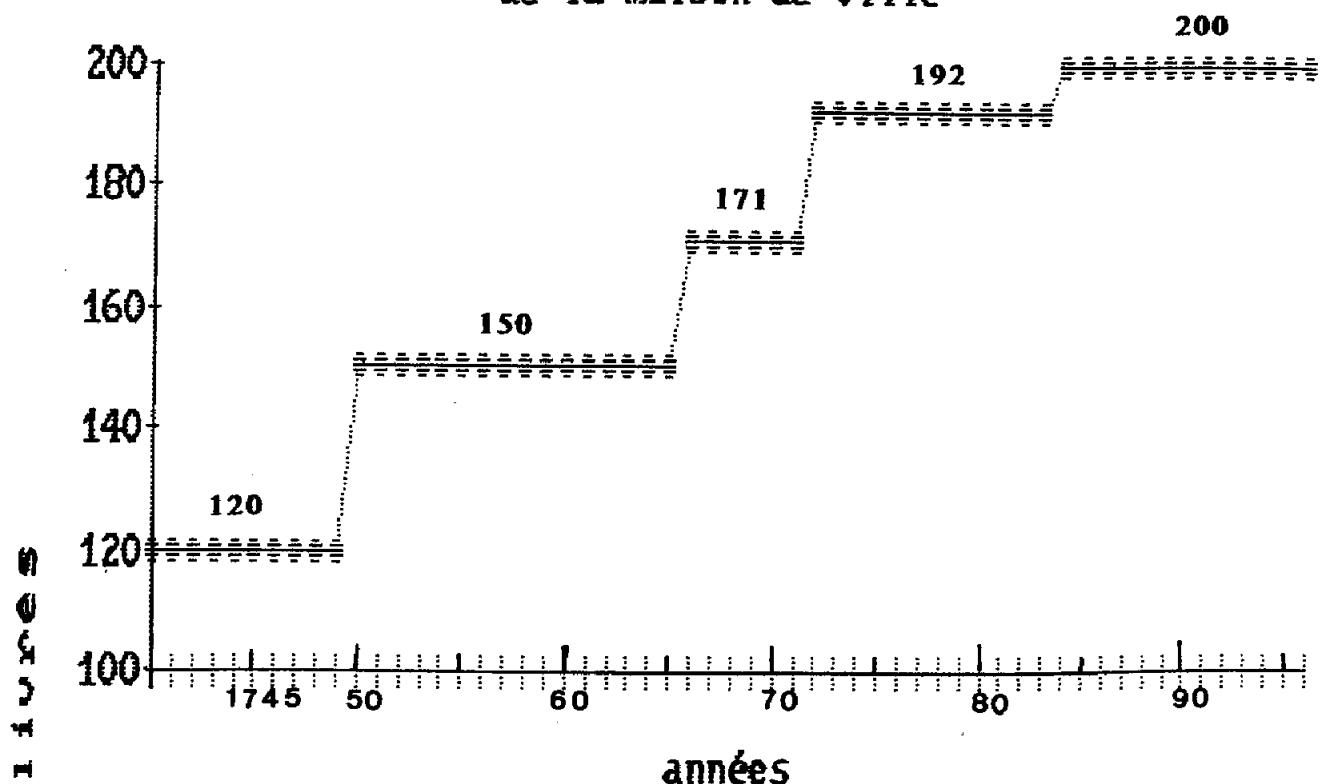
## Revenu de l'hôtel d'Arenberg

Pour le quartier de la maison de ville consistant en plusieurs places basses, cave, grenier, écurie et jardin.

De 1739 à 1749 : 120 livres	Locataire, Cloquet Antoine
De 1749 à 1752 : 150 livres	Locataire : Demaret Hyacinthe
De 1752 à 1765 : 150 livres	Locataire : Michel Brichaux
De 1765 à 1771 : 171 livres	Locataire : Michel Brichaux
De 1771 à 1783 : 192 livres	Locataire : Tirselle Augustin
De 1783 à 1795 : 200 livres	Locataire: Tirselle Augustin

Quant à la salle échevinale et celle des archives de l'étage, elles étaient louées 120 livres, somme stipulée dans le bail se terminant mai 1739. Probablement que le rendage suivit la même augmentation que celui du quartier loué à des particuliers.

### Loyer du quartier de la maison de ville



## **Clauses du bail de location du quartier de la maison de ville à Augustin Tirselle en 1777 (1).**

“ Le locataire du quartier de la maison de ville doit entretenir à ses frais toutes les vitres des places qu'il occupe ainsi que réaliser toutes les petites réparations de couverture.

Par mesure de sécurité, le locataire ne peut faire commerce de poudre à tirer, il ne peut placer des tonneaux de poix de résine proche de l'escalier qui conduit à la chambre de ville. Il doit garder propres l'escalier, le vestibule et environs

Il doit fermer la grande porte et celle de l'écurie chaque fois que l'Office le juge utile, notamment lorsque celui-ci procéde à des interrogatoires de prisonniers ou à l'instruction de leur procès.

Il ne peut non plus empêcher que l'on sonne la cloche de retraite à 9 h le soir.

Tous les jours, au soleil couchant, il doit fermer à clef les deux portes de l'écurie, l'une donnant sur les ruelles et l'autre dans la cour, pour prévenir les secours, que l'on pourrait donner par ce passage , à l'évasion des prisonniers.

Il s'engage aussi à payer toutes les taxes se rapportant à son logis ( et elles étaient nombreuses, centièmes, cheminées, taxes ordinaires et extraordinaires, taille, rente seigneuriale ). Il lui est interdit de sous-louer sauf de gré et du consentement de la receveuse du duc d'Arenberg. ”

Notons ici que dès 1759 et encore en 1783, le receveur du duc était une femme, la veuve du Docteur Mary. Elle avait succédé à son époux, qui bien que médecin, avait trouvé une autre situation lui permettant de gagner sa vie.

Il est encore spécifié dans le bail d' Augustin Tirselle, que pour le bien-être de la maison de ville, il ne peut tenir école dans sa demeure. Son cautionnaire et répondant est Pierre Joseph Carlier, marchand de la ville.

Dans le bail de 1788, nous trouvons encore deux clauses supplémentaires.

“ L'accordante réserve à son usage la chambre dite de l'avoine, pour recevoir les grains provenant des rentes dues à Son Altesse Sérénissime. Cette chambre n'est pas comprise et ne fait pas partie du prix du présent bail.

Il ne peut non plus jouir du grenier au-dessus de l'écurie, où sont entreposés les bois et autres productions de la Seigneurie. Il ne peut jouir que de l'écurie".

### **Fonctionnement du greffe de la ville de Braine-le-Comte ( 2 )**

Dans une lettre envoyée à Enghien, le 20 février 1739, A.J. Bonnerre, arpenteur juré, propose au duc, différentes utilisations de la maison de ville, avec plans à l'appui. Il y fait quelques remarques judicieuses, notamment sur le fonctionnement du greffe.

Le greffier est désigné tous les 3 ans par ces Messieurs de la ville de Mons, quoique depuis longtemps le Sieur Doige le vieux y occupe cette fonction, vu la considération des dits Messieurs en sa faveur. Cela est très contraire au bien du service. En changeant de greffier, vu qu'il n'existe pas de chambre d'office, chaque greffier peut transférer chez lui les documents et ne laisser à son successeur que ce qui lui plaît. De même, chaque châtelain tient les actes chez lui. Quand on a besoin de quelques pièces concernant le service, on ne peut les trouver.

Ayant une chambre d'office, tout acte y resterait, et lors du remplacement du greffier, on ferait en présence du châtelain, l'inventaire des documents, et son double serait envoyé aux archives de Son Altesse.

Il propose d'entreposer toutes les archives des actes des châtelains dans la petite chambre J, située en dessous de la chambre d'archives échevinale et de faire une chambre d'office dans la chambre d'hôte G ( voir plan au verso ).

Mais le Sieur Duplessis, receveur du duc, qui ne cesse de criailleur ( sic ) à la moindre dépense, insiste pour faire la chambre d'office dans la chambre parallèle à la chambre échevinale, et qui se trouve au-dessus de l'entrée. De ce fait, Son Altesse pourrait encore louer le quartier de la maison de ville comme à présent, avec cuisine, grande chambre, caves.

---

( 1 ) A.A.E. B-L-CM 67

( 2 ) A.A.E. B-L-CM 20

## **Description de l'hôtel d'Arenberg, suivant le plan levé le 5/1/1739 par Bonnerre**

Maison avec très belle façade en pierres de taille et de beaux manteaux de cheminée.

Rez-de-chaussée :

Une grande porte ferme le couloir d'entrée.

A droite du couloir, C est une cuisine de 20,5 pieds sur 21,5 pieds ( environ 6m x 6,3m ).

Derrière la cuisine, E une petite chambre de 7 pieds sur 12 pieds ( environ 2m x 3,5m ).

F est l'escalier qui mène à l'étage. D est l'escalier qui permet de descendre de la cuisine dans la cave.

A gauche du couloir, G est la grande chambre d'hôte de 20 pieds sur 21 pieds ( environ 5,9m x 6,2m ).

Derrière la chambre d'hôte, J est une petite pièce de 14,5 pieds sur 15 pieds ( environ 4,25m x 4,4m ).

H est l'escalier qui mène de la cour aux caves.

Au fond de la cour un bâtiment fort caduc, de 37,5 pieds sur 17 pieds. Il sert d'écurie et d'étable.

Premier étage :

Au-dessus de G, chambre d'hôte, se trouve la chambre échevinale et au-dessus de la petite pièce J, se trouve une chambre où sont gardées les archives échevinales.

Au-dessus de l'allée et la cuisine se trouve encore une grande chambre.

Grenier :

Il couvre tout le bâtiment. Il possède une belle charpente, mais le toit est un peu caduc.

Caves :

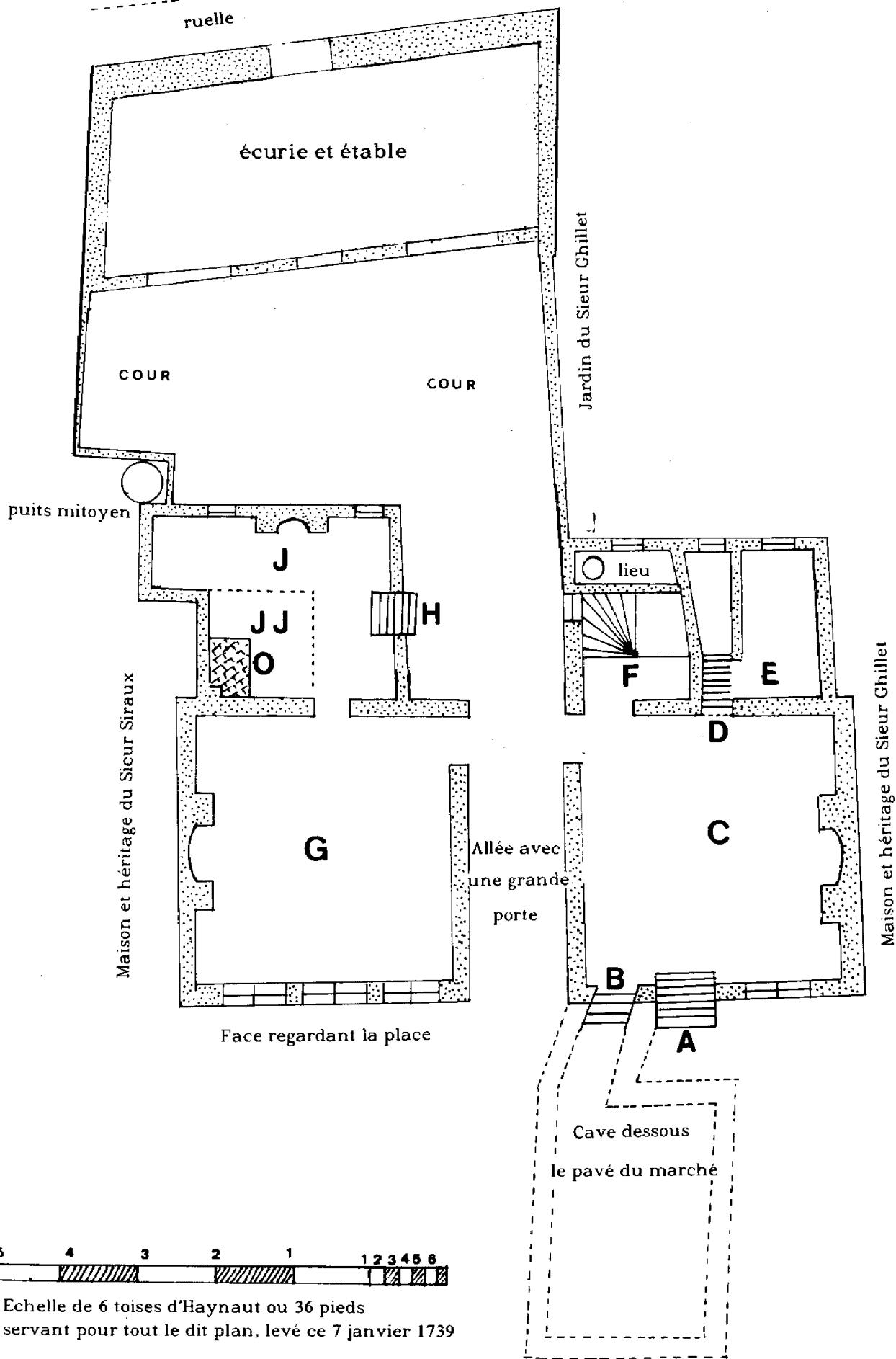
A est l'escalier qui mène de la rue à la grande cave sous la cuisine. Cette cave a 15 pieds sur 21 pieds ( environ 4,4m x 6,2m ).

B est l'escalier qui mène de la grande cave à la cave située sous le marché.

L'embouchure de cette cave a 13 pieds de longueur ( environ 3,8m ). C'est le départ du souterrain actuel. Cette cave mesure 19 pieds sur 10 pieds ( environ 5,6m x 3m ).

Sous G, chambre d'hôte, se situe une grande cave à laquelle on accède par l'escalier de la cour, en passant d'abord par la plus petite cave située sous J.

Sous J se trouve une cave de même grandeur que la petite chambre et en dessous de cette cave se trouve encore une autre cave, JJ sur le plan. Cette dernière a 9 pieds carrés sur 10 de haut ( environ 2,6m x 2,6m et 2,9m de haut ). Elle est bien sèche, sans aucune humidité. On y descend par une échelle marquée 0 sur le plan.



Plan levé par A.J.Bonner, arpenteur juré du duc d'Arenber

le 7 janvier 1739.

## 5. LES PRISONS DE BRAINE

à Braine-le-Comte : xbre 1738

*Monsieur,*

*Monsieur, j'ai reçu l'honneur de la vôtre au sujet de la prison. Aussitôt, j'ai pris un ouvrier et nous avons examiné, partie par partie ce qu'il y avait à faire pour le rétablissement de la dite prison. Suivant le calcul de l'ouvrier, la réparation y va tout au plus de 200 livres.*

*Nous avons encore une prison pour les criminels, que l'on nomme la "Tour à chiens". C'est un reste des fortifications de la ville. Le malheur est qu'elle n'est gardée de personne et cela a fait qu'il s'en est sauvé, dernièrement, un voleur. Ses camarades sont venus la nuit, ils ont brisés toutes les ferrailles de la porte qui étaient portant assez fortes. Cette prison n'est bonne qu'en attendant que la maréchaussée de Mons vienne prendre les prisonniers.*

*Je ne saurais m'empêcher de vous présenter cette pauvre maison de la Cour où se trouve la prison des bourgeois qui s'en va à rien. Voilà 21 ans que je suis à Braine, on y a pas mis la valeur d'un clou. Messieurs les Châtelains en ont tiré le plus qu'il purent, d'une quantité de pauvres locataires. Il ne faut pas demander ce que devient cette maison. C'est pourtant dommage car les bois sont encore bons, la couverture est bonne, mais il n'y a plus ni écurie, ni remises, ni porte cochère, ni murailles qui renferment la maison. C'est d'autant plus fâcheux qu'il y a un très beau jardin.*

*Votre très humble et obéissant serviteur*

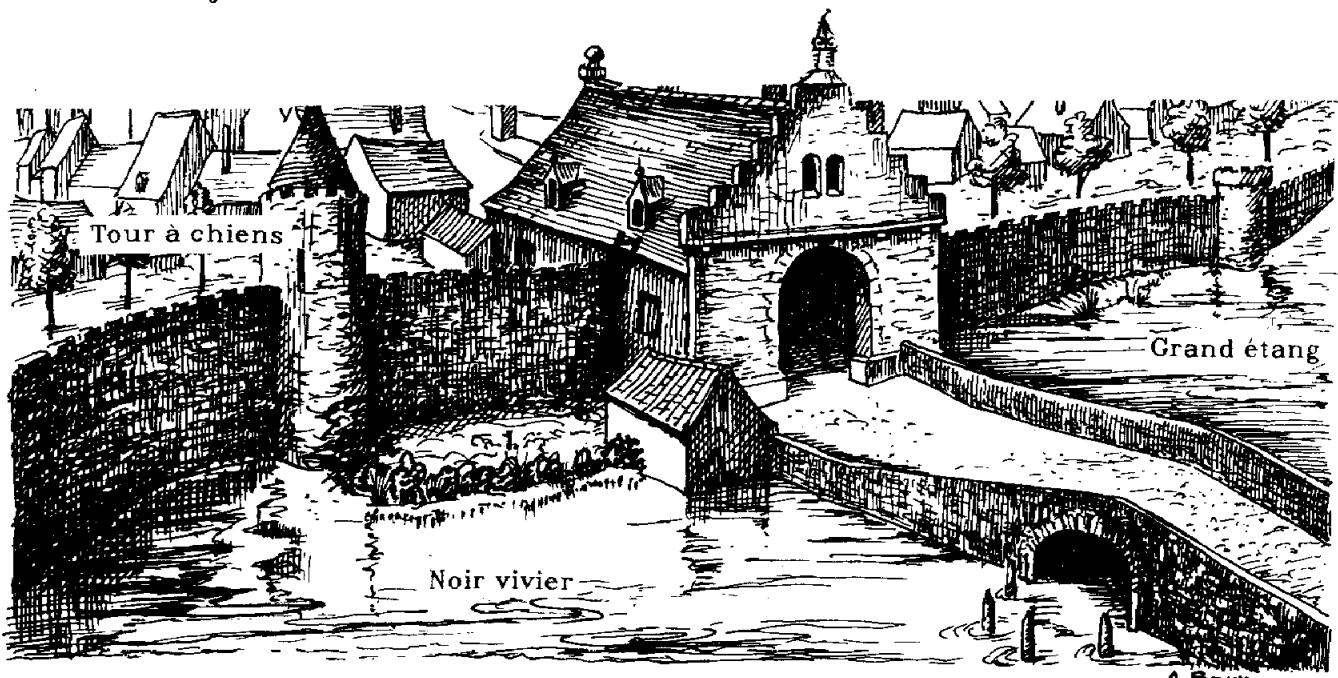
*Duplessis*

Depuis la démolition de la halle en 1720, il n'y a plus de prison à Braine-le-Comte. Dans cette lettre, envoyée au trésorier de son Altesse, Monseigneur le duc d'Arenberg, au palais d'Egmont à Bruxelles, le receveur Duplessis décrit la situation déplorable des prisons de la ville.

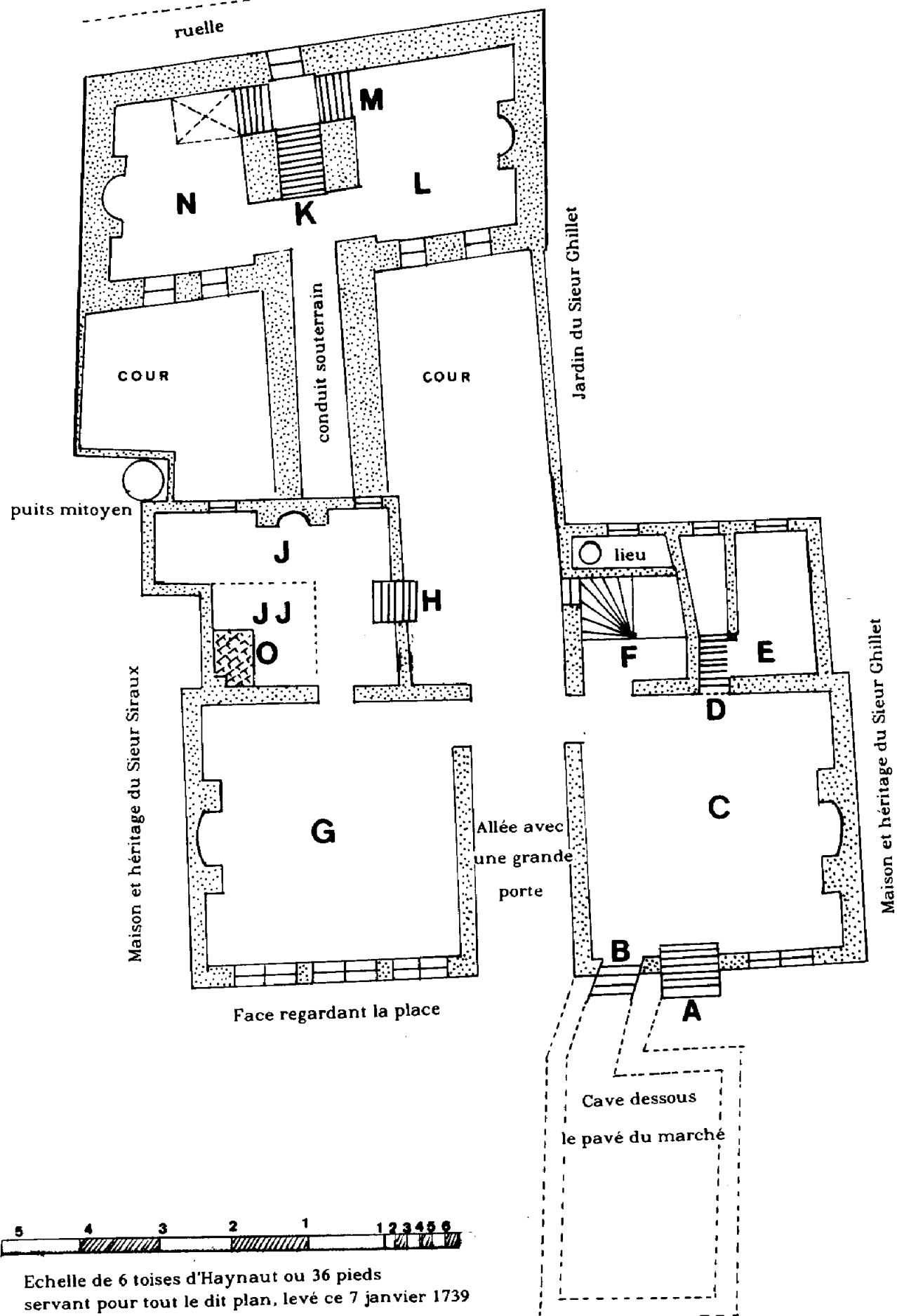
L'évasion du prisonnier de la Tour à Chiens a fait impression à l'époque, car nous la trouvons relatée dans différents documents. Le garde était dans son quartier, au-dessus de la Porte de Nivelles, quand à son insu, les camarades du détenu sont venus la nuit délivrer leur comparse.

Dans le témoignage fait en 1779, par Philippe Dehuit, petit-fils du garde ou geôlier, appelé aussi sergent d'Office, nous apprenons que sa demeure était alors sur la porte de Nivelles, et que la cage ( geôle ) qui était sur la porte avait été démontée pour être transportée dans la tour à chiens. Lorsqu'il vivait chez son père-grand, surnommé Brisfer, le noir vivier existait encore, sauf une petite partie qui était à usage de jardin, depuis la tour à chiens jusqu'à la porte de Nivelles. Ce jardin s'était créé avec les immondices de la ville et celles amenées par l'eau, était entouré de haies de sureau et on y avait point d'autre accès que par une échelle avec laquelle le dit Brisfer et lui descendaient de leur demeure.

Quant à la prison des bourgeois, installée dans la maison de la Cour ( près de l'ancien donjon ), elle s'en va à rien et demande une sérieuse restauration.



1. jardin auquel le geôlier Brisfer accédait par une échelle, depuis son quartier, sur la porte de Nivelles.



Plan levé par A.J.Bonner, arpenteur juré du duc d'Arenberg.

le 7 janvier 1739.

## Projet d'aménagement d'une prison dans la maison de ville

Cette lettre du receveur Duplessis fut communiquée, pour avis, à l'arpenteur A.J.Bonnerre. Ce dernier ne fut pas du même avis : " *Touchant le rétablissement que le dit Duplessis prétend pouvoir faire à la maison de la Cour, à Braine, pour la somme de 200 livres, il paraît que cela est tout à fait impossible, ayant connaissance de la dite maison. Et, s'il se trouvait un ouvrier qui veuille entreprendre les travaux, ce sera pour faire pis qu'auparavant, ne pouvant pour cette somme, la rendre logeable* ".

Aussi, A.J. Bonnerre projette d'aménager une prison dans la nouvelle maison de ville. Ci-contre, l'un des plans d'aménagement de cette prison :

- la geôle serait établie dans la cave située sous la petite chambre, marquée J sur le plan
- l'escalier H donnant dans la cour serait supprimé pour être remplacé par une fenêtre munie de bons barreaux
- la petite cave de 9 pieds carrés, située sous la première, marquée JJ sur le plan, où l'on accède par une échelle située à l'embouchure O, serait munie d'une petite porte grillagée pour recevoir le jour ( voir grille sur le plan ) et servirait de fond de fosse. On y enfermerait les criminels condamnés à la peine capitale.
- par un conduit souterrain, on amènerait les prisonniers dans la prison aménagée dans l'ancienne écurie et étable du fond de la cour. Elle aurait deux niveaux. Au rez- de- chaussée, L représente la cuisine du geôlier et N sa place à coucher. K représente l'escalier qui monte aux chambres supérieures servant de prison et M l'escalier qui descend au conduit souterrain.

Ces plans, envoyés à Enghien par Bonnerre, sont accompagnés d'un devis détaillé. Les travaux de maçonnerie s'élèveraient à 559, 5 florins ( 1119 livres ), ceux de charpente et boiserie à 543, 75 florins ( 1087,5 livres ), ceux de couverture à 125, 125 florins ( 250, 25 livres ) et toutes les " ferrailles ", c'est-à-dire barreaux des fenêtres, barres à placer au travers des cheminées, grille, verroux ... à 168, 75 florins ( 377, 5 livres ).

Ce devis nous apporte une foule de renseignements intéressants sur cette époque : matériaux utilisés dans la construction, leur prix, les unités utilisées pour les mesurer, la valeur des unités de Braine, les différents corps de métier de la ville ... ( voir chapitre : mesures et unités de Braine )

Mais, comment trouver l'argent nécessaire à cette construction ? Voici les conseils du Sieur Bonnerre à ce sujet :

– les pierres de rocaille proviendraient de la démolition de la grosse tour située dans le jardin du château ( emplacement actuel de la maison et jardin du notaire Lecomte )

– la maison de la Cour ( appelée aussi, maison du roi , ou château du comte) étant en très mauvais état, il conviendrait de s'en défaire, sans paraître cependant en avoir envie

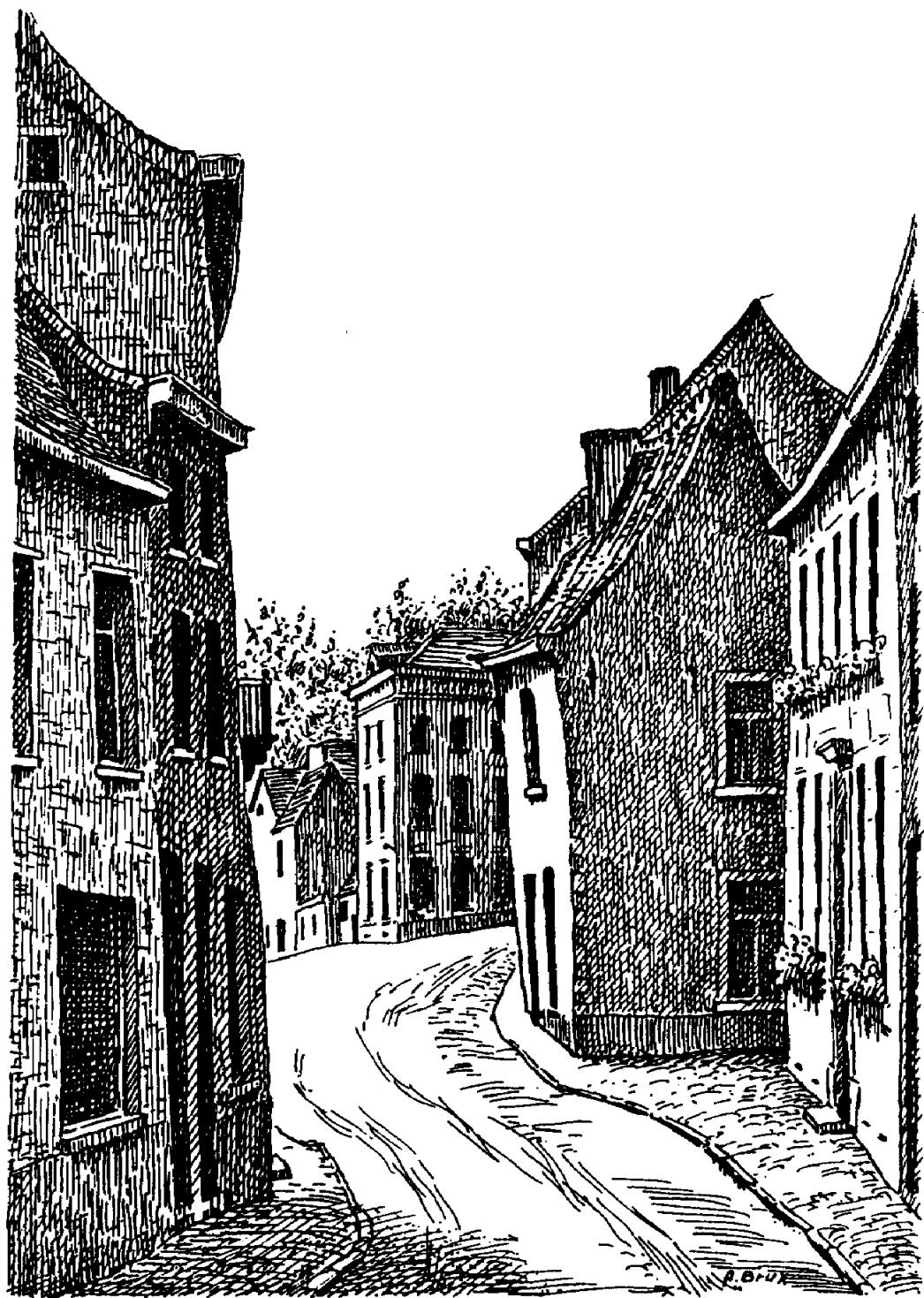
– toute fois il ne faut pas accepter l'offre de la veuve Recq, qui propose 120 pistoles pour ce château qui commence à se délabrer, suite à son habitation par de pauvres gens. En effet, tous les bois et autres matériaux qu'on pourrait en retirer vaudraient déjà cette somme. De plus, le terrain à bâtir qui en découlerait, en vaudrait tout autant.

–Son Altesse pourrait introduire une plainte à l'Etat concernant la route Bruxelles-Mons. A l'entrée de Braine, elle est tellement étroite, qu'elle est presque inhabitable. Le détour qu'elle fait, en côtoyant l'auberge " L'Ecu de France " occasionne une descente suivie d'une montée faisant grand tort au public et surtout aux voituriers et rouliers. Pour redresser ce détour de la chaussée, il faudrait démolir la vieille tour et la maison. L'Etat se verrait obligé d'adresser requête à Son Altesse pour leur acquisition. Mon Seigneur pourrait y consentir moyennant une somme au moins de deux à trois cents pistoles.

Cette chaussée conduirait alors de la place de Braine jusqu'à la première barrière, presque en ligne droite, sans aucun mauvais tournant et serait beaucoup plus facile , surtout pour les voituriers.

Cependant, toutes ces supputations pour faire rentrer de l'argent en caisse tombèrent à l'eau, puisque c'est seulement, plus d'un siècle plus tard, que la chaussée

**La chaussée Mons-Bruxelles fait un détour au sortir de la porte de Bruxelles**



Nicolas Hoyois, le geôlier était alors très âgé, ses deux fils travaillaient dehors et c'est le sergent d'Office, Adrien Piette, qui venait lui porter main-forte quand Lermineau sortait de sa geôle. Piette, affirme qu'il s'y rendit chaque jour, pour faire sortir le prisonnier et le laisser respirer.

Cependant, lorsque Jean Lermineau fut libéré, il était gravement malade. Il s'évanouit en quittant sa prison. Le médecin Delvaux fut appelé et le soigna dans la cuisine d'Hoyois. Ensuite, Jean Lermineau se rendit chez le cabaretier Tirselle, qui occupait le quartier de la maison de ville joignant les prisons ( Tirselle n'avait pas obtenu l'autorisation de tenir école dans son quartier, mais par contre, il y avait ouvert un cabaret ). Là, il avala péniblement, une écuelle de soupe de bière bouillie et un morceau de hareng fumé. Ne se sentant pas capable de rentrer chez lui, à Petit-Rœulx, il demanda au cabaretier une chambre pour se retirer. Ce dernier s'excusa de ne pouvoir le satisfaire, étant donné qu'il était locataire du Seigneur du lieu, dépendait de l'Office et qu'on lui en serait mauvais gré.

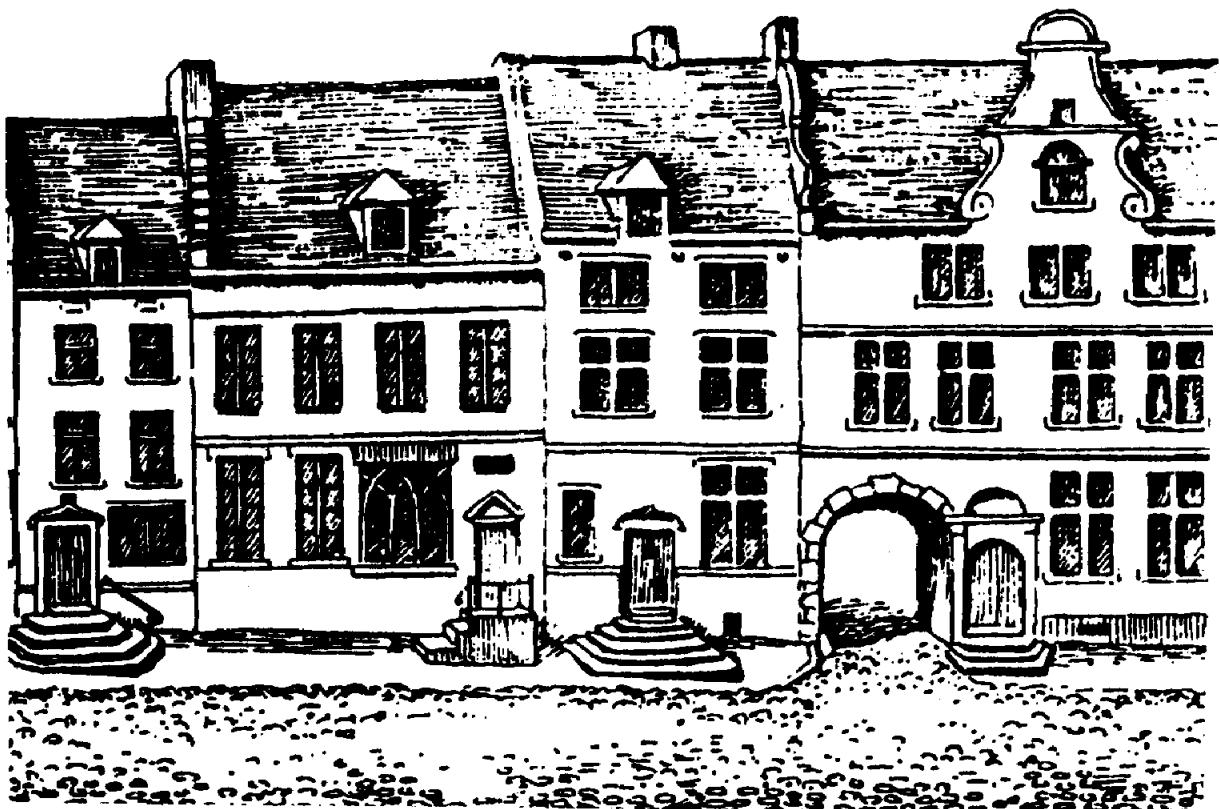
Jean Lermineau sortit alors de la maison de ville et s'évanouit à deux pas de la porte. Louis Hanart releva la victime et la ramena dans la maison de ville. Jean Jacques Antoine la soutenant, la traina péniblement chez l'aubergiste du Miroir, le Sieur Pasteur. On appela le médecin Delvaux qui constata l'état critique du malade et lui interdit de retourner chez lui sous peine d'expirer en chemin. Il souffrait de fièvre putride, son corps était tout boursouflé. Detramasure, un autre médecin de Braine, fut aussi appelé à son chevet. Sur les conseils des deux docteurs, on appela en renfort le médecin Eloy de Soignies.

Pendant 12 jours, il reçut des soins, dans une chambre de l'auberge du Miroir. C'est seulement le 11 juillet, que les médecins Detramasure et Delvaux jugèrent qu'il était transportable chez lui. Il resta encore 4 mois dans l'impossibilité totale de travailler et ensuite, ne reprit son métier que par intervalles de petites journées.

Devant le Conseil Souverain du Hainaut, Jean Lermineau exigea alors des dommages et intérêts de l'Office de Braine-le-Comte. Ce dernier avait pourtant accepté de régler l'affaire à l'amiable, en accordant à sa victime 15 florins ( 30 livres ).

Cette somme fut jugée tout à fait insuffisante, pour expier une telle faute et réparer les torts causés par cet emprisonnement inhumain.

Le 18 décembre 1784, le grand Bailli, Président et Gens du Conseil Souverain, lui accordèrent 400 livres aux dépens de l'Office de la ville.



La deuxième maison, en commençant par la gauche, est l'hôtel du Miroir. Actuellement, elle est divisée en deux cafés et a perdu tout son cachet ancien.

C'est donc dans cet hôtel, que notre ex-prisonnier fut soigné et prit pension pendant une douzaine de jours.

C'est aussi, ici, dans cet hôtel, qu'en 1815, le général de Constant-Rebecque, chef d'Etat-Major de l'armée hollandaise, établit son quartier général. Il le quitta le 16 juin, pour se rendre à la fameuse bataille de Waterloo ( 1 ).

---

( 1 ) " Braine-le-Comte. Présence des troupes alliées en 1815 " par C. Mathieu

Il est amusant de penser, qu'ici à Braine-le-Comte, un braconnier sortant de prison ait pu se faire soigner par le célèbre médecin Eloy, de grande renommée, auteur d'un " Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne ", et médecin-conseil de la princesse Anne-Charlotte de Lorraine et de Charles de Lorraine, lui-même (1).

La lecture de ce procès nous donne quelques renseignements sur l'époque ( 1782 ):

– la visite du médecin se payait 14 sols

– la consultation avec les médecins Detramasure et Eloy de Soignies coûta 4 livres 4 sols ( 14 sols x 6 )

– les médecins ordonnèrent au chirurgien Vandael d'appliquer au malade des lavements, de lui appliquer 6 sanguines aux tempes, de soigner l'hémorragie qui s'en suivit et de la panser.

Ses honoraires s'élèverent à 7 livres 8 sols.

– les frais de médicaments, livrés par le pharmacien A.J.Limbourg ( mixture antispasmodique, purgatif avec manne, sirop avec citron ) s'élèverent à 7 livres 8 sols.

Nous apprenons encore : – que l'aubergiste Pasteur demandait pour une chambre, avec feu, lumière, dîner, souper, café, thé et une pinte de vin : 8 livres 14 sols 4 deniers.

– qu'un couple de scieurs de bois sciait par jour 225 pieds de planche ( + 66 m ). A raison de 22 patars ( 44 sols ) le cent pieds, chacun d'eux gagnait plus de 24 patars par jour ( 2 livres 8 sols ). Ce salaire semble élevé, comparé à celui du charpentier, François Huon, qui demandait 1 livre 8 sols par jour de travail, en 1776, tout comme l'exigeait encore l'ardoisier Jean Meuret, en 1892.

Il faut dire que ce sont les comptes présentés au tribunal, pour obtenir de l'Office de Braine-le-Comte, des dédommages, suite à cette incarcération malheureuse.

Nous voyons encore, qu' une chambre avec pension complète à l'hôtel du Miroir équivaut par jour, à près de 4 journées de travail d'un scieur de bois.

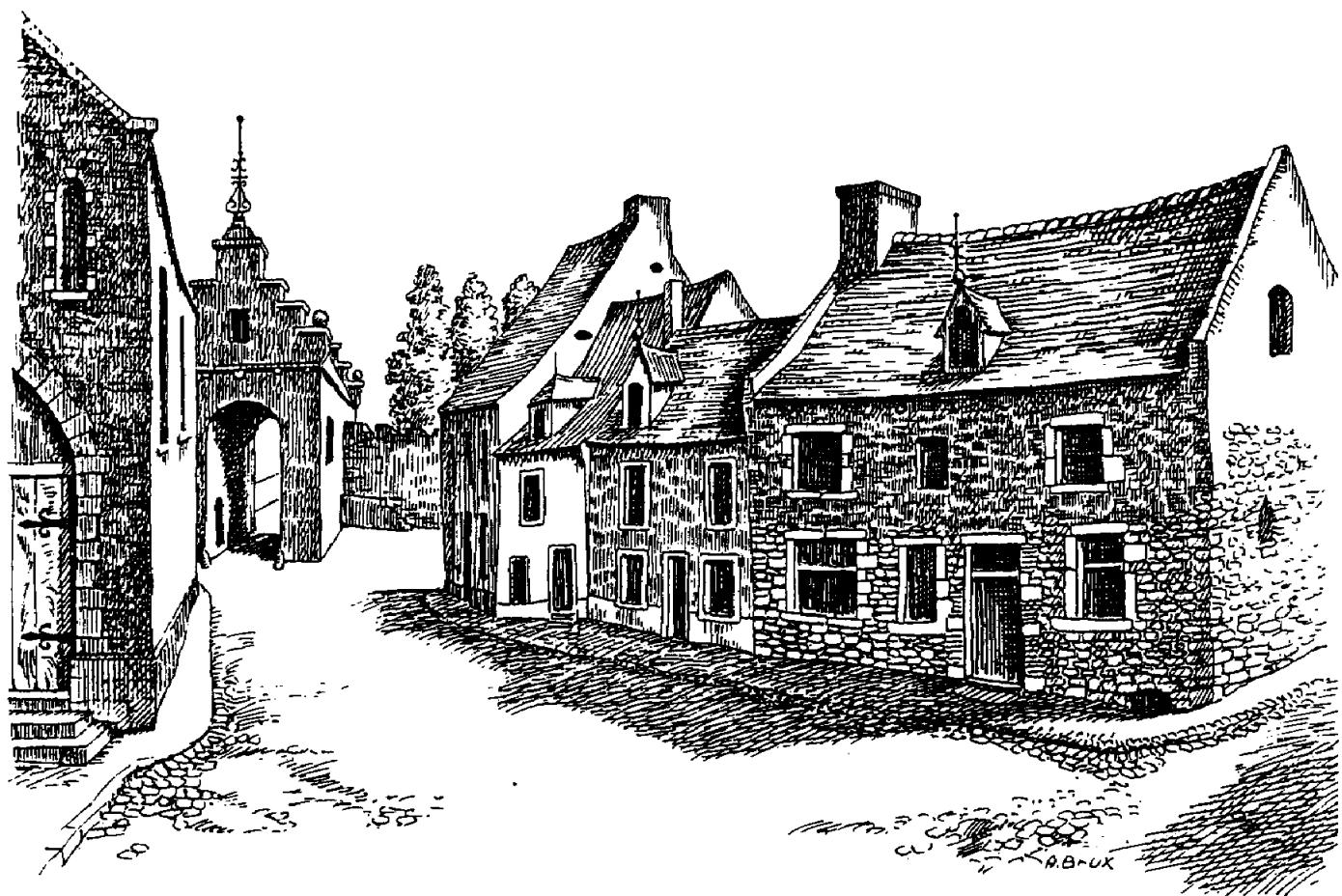
Par contre, une visite médicale se payait un peu moins que le tiers d'une journée d'un scieur en long.

---

( 1 ) " Documents relatifs à Nicolas-François-Joseph Eloy, médecin hennuyer du XVIII<sup>e</sup> siècle " par Robert Wellens, Chef de Section aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles.

Nous lisons encore, dans l'épais dossier concernant cette affaire, que Lemineau fut aussi condamné en 1778, à la confiscation de son fusil, à 30 livres d'amende et aux frais de mise en justice, et tout cela, sur un faux rapport de chasse fait à sa charge par le garde du bois de Rebécq, un nommé Lemoine et par François Braux, garde-chasse au dit Braine.

Dans le procès-verbal du Conseil communal du 10 novembre 1807, nous apprenons, qu'en 1784 ou 1785, il a été commis dans le bois Delpierre un assassinat sur la personne du garde Lemoine, ce qui a fait beaucoup de bruit dans tout le Canton.



**Porte de Nivelles vue de l'intérieur de la ville.**

**Le garde "Brisfer" et son petit-fils, Philippe "des eaux", habitaient le quartier de l'étage et leur petit jardin, en bordure de l'étang Noir, se situait derrière le mur d'enceinte.**

**Ruelle qui joignait la place à la Basse rue. Actuellement, jardin du Syndicat d'Initiative.**



## 6. Les droits *des poids et de balances* sous l'ancien régime (2)

Dans une salle du rez-de-chaussée de la "maison de ville" (actuel hôtel d'Arenberg (1)) se trouvaient la balance et les poids appartenant au duc d'Arenberg. Toutes les marchandises ou denrées qui se vendaient ou se débitaient à Braine devaient nécessairement être pesées en cet endroit. Ces poids, propres à la ville de Braine-le-Comte, la balance et les droits de pesées étaient accordés à une personne de confiance qui habitait les lieux. C'est suite à une criée publique que ces droits étaient loués à bail aux plus offrants. La criée était annoncée par affiche, et à l'heure fixée, c'est la cloche du campanille qui annonçait le départ des enchères. Le receveur du duc d'Arenberg présidait cette criée devant deux hommes de fief du pays de Hainaut (notaires de l'époque).

Les rendages (prix de location de ces droits) devaient être comptés francs de tout XXe, centième, impôt existant ou à venir, et se payaient par moitié, deux fois l'an, au receveur du duc.

En 1699, ces droits furent attribués à la femme Baudour pour un rendage annuel de 40 livres, net de tout impôt. Le bail fut signé par le châtelain (le plus haut fonctionnaire du duc à Braine-le-Comte) le Sieur Le Prince, et les hommes de fief Parmentier et Rondeau.

En 1659, ces droits étaient affermés à 95 livres.

Les baux retrouvés dans les archives du duc d'Arenberg, nous apprennent que le preneur du bail avait le droit de percevoir de chacun des commerçants qui se rendait à la pesée, un droit qui variait en fonction de la masse mesurée.

---

(1) A Braine-le-Comte, on donne le nom "Hôtel d'Arenberg" à l'ancienne maison de ville, alors qu'à Bruxelles, le véritable hôtel d'Arenberg s'appelle actuellement "Palais d'Egmont".

(2) Archives d'Arenberg, conservées par les Révérends Pères Capucins d'Enghien  
A.A.E. B-L-C Fardes 67 et 69  
A.A.E. B-L-C B 70 Consistance de la ville, terre, seigneurie et domaine de Braine-le-Comte 1659

**Droits à payer pour les pesées**

	de 1730 à 1777	après 1777
1. Jusqu'à 12 livres	3 deniers tournois	6 deniers tournois
2. De 12 livres à 50 livres	6 deniers tournois	12 deniers tournois
3. De 50 livres à 100 livres	12 deniers tournois	18 deniers tournois
4. Plus de 100 livres	18 deniers tournois	18 deniers tournois

Ci-contre, valeurs de ces droits au cours du 18e siècle. Elles sont en relation directe avec l'activité économique de la ville et plus spécialement de son marché. Comme nous l'avions déjà remarqué dans notre étude précédente, dans les années 40, vu la cherté des grains et du beurre (ils avaient presque doublé de prix), la consommation s'était fortement ralentie (2).

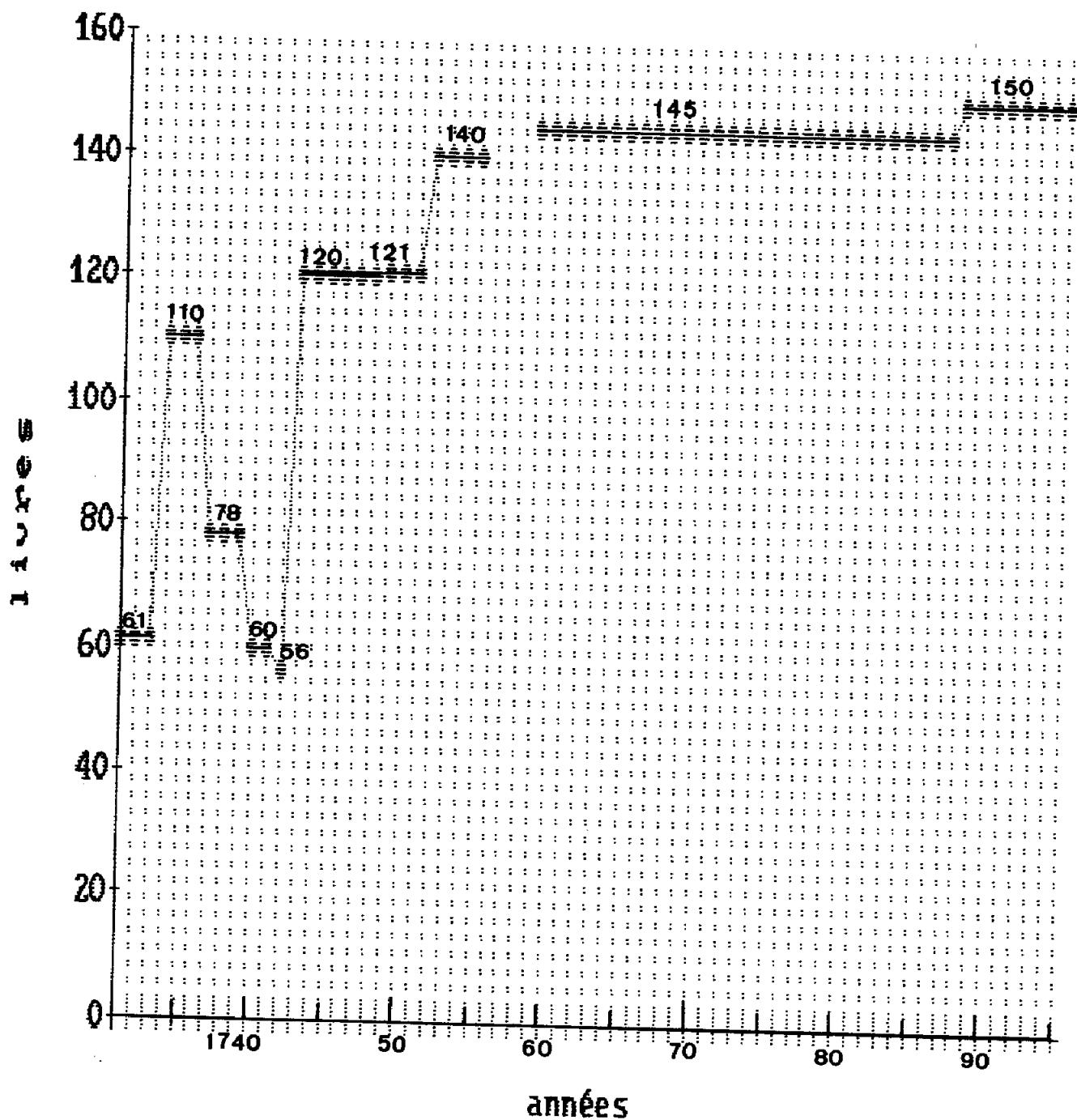
Cette année marque aussi le début de la guerre de succession d'Autriche et ses conséquences dans les secteurs économiques.

Les années 60 à 78 semblent les plus florissantes. Bien qu'ayant doublés en 77, les droits de pesage exposés à cense par criée publique n'obtiennent pas d'amateurs pour plus de 145 livres, comme précédemment.

Remarques :

- en plus du rendage, le fermier (celui qui a pris à ferme ces droits) devait encore payer pour frais et vin, une somme de 6 livres.
- il devait donner une caution suffisante sur les droits de poids et balance et jurer de ne vouloir frauder ou éloigner de ses droits le receveur, au domicile duquel il devait payer les rendages. Dès 1759, la maison de la receveuse, veuve Mary, était d'ailleurs voisine de l'hôtel d'Arenberg.
- il devait entretenir la balance (les cordes, plateaux et "ferrailles") et était tenu, en fin de bail, de la restituer en même temps que les poids. Cette remise s'effectuait officiellement, devant le receveur et deux hommes de fief.

Valeurs des droits  
des poids et balance



Les poids étaient contrôlés régulièrement par le jugeur assermenté de la ville. En 1765, c'est Jean Jacques Leblanc qui vérifie la valeur des poids, les réajuste et les marque. Il y avait alors :

1. un poids de pierre avec son anneau rajusté pesant 80 livres
2. un poids de fer rajusté pesant 40 livres
3. un poids de fer rajusté pesant 36 livres
4. trois poids neufs de fer pesant 25 livres chacun
5. un poids de fer rajusté pesant 18 livres
6. un poids de fer rajusté pesant 10 livres
7. un poids de pierre rajusté pesant 8 livres
8. un poids de fer rajusté pesant 5 livres
9. un poids de cuivre pesant 1/4 de livre.

Les poids de 2 livres, d'une livre et d'une demi livre s' étant trouvés trop peu pesants, il leur rajouta du plomb pour les réajuster. De plus, d'autres poids de 2 livres, d'une livre et d'une demi-livre furent fournis.

En 1777, nous trouvons en plus, un poids de plomb de 3 et un de 4 livres.

Le preneur affermé ( le locataire du bail ) était encore tenu de donner, si la demande lui avait été faite, un acte écrit à tous ceux qui étaient venus peser leurs denrées.

Ceux-ci pouvaient ainsi justifier le poids de leur marchandise.

Beaucoup de locataires du bail prirent aussi en location une partie de la " maison de ville " consistant en plusieurs places basses, cave, grenier, écurie et jardin.

Principaux fermiers des droits des poids et balance de Braine-le-Comte, au 18e siècle

Années

1731 à 1734	François Baudour qui abandonna son bail à François DELESCOLLE, maître tonnelier
1734 à 1745	François Delescolle
1745 à 1748	Veuve Delescolle
1749 à 1752	Anne Marie Delescolle, jeune fille à marier
1752 à 1755	Hubert Joly
1759 à 1771	Michel Brichaux
1771 à 1795	Tirselle



## 7. DROITS DE MENUS TONLIEUX

### AVIS A LA POPULATION

*On fait savoir que la Demoiselle, Veuve Mary, receveuse des biens et domaine du duc d'Arenberg va procéder à une criée publique pour accorder au plus offrant les droits de "menus tonlieux" auxquels son altesse a droit et est accoutumé à lever au dit Braine. Le terme est de 3 ans, à commencer au 1er janvier 1777. Le premier paiement se fera le 31 décembre de la même année et ainsi de suite pour les autres années, à pareil jour, jusqu'à l'expiration du bail, le 31 décembre 1779.*

*La personne à laquelle les dits droits seront accordés, devra les collecter et recevoir, selon les modalités ci-dessous. En plus du prix de la criée, elle devra donner une caution suffisante, à l'apaisement de la dite receveuse, sous peine de voir ces droits remis aux enchères, à ses risques et périls. Elle ne pourra prétendre à aucune modération de la rente à payer, à cause du refus que lui feraient de payer les dits droits, ceux qui en sont exemptés par privilège du roi.*

*Elle devra remettre en mains de la Demoiselle receveuse un double de la liste qu'elle fait pour collecter les dits droits, notamment ceux de décharge de vin et de bière.*

*Les rendages devront être comptés francs de tout impôt, présent ou à venir, et se feront en deux paiements égaux chaque année : le premier, fin du mois de juin, le second, le 31 décembre et ainsi de suite, pendant la durée du bail. En plus, elle devra payer pour vin, une somme conditionnée à chacune des criées.*

*Chacun pourra hausser l'enchère autant qu'il le voudra, mais à condition qu'il y ait au moins un sol de différence. Quelqu'un d'insolvable ne recevra pas la marche et ce dernier ira au précédent enchérisseur. L'impuissant payera tous les coûts et frais engendrés par sa folle enchère.*

*Les enchères se tiennent aujourd'hui, ce premier janvier 1776, au dit Braine, à l'hôtel de ville, à 11 h du matin, après billet d'affiche, son de cloche et autres formalités bien et dûment observées. Sont présents les hommes de fief du pays de Hainaut.*

## **Que faut-il entendre par droits de menus tonlieux ?**

1 . Le tonlieu proprement dit était le droit que payaient les marchands pour avoir l'autorisation d'exposer leurs marchandises sur le marché ( ou de transporter certaines marchandises ).

Il exigeait un denier tournois de chaque commerçant, déjà en 1655 et ce , jusqu'en 1780 au moins.

Comme pour les droits des poids et balance, ces droits étaient affermés au plus offrant. En 1655, ils rapportaient au duc 20 sols ( 1 ), de même en 1699 ( 2 ).

Le graphique suivant représente la rente annuelle que l'adjudicataire devait payer au duc d'Arenberg, pour jouir de ces droits.

De 1731 à 1743 la valeur de ces droits resta constante. Combien de marchands fréquentaient-ils, alors, le marché de la ville? A raison d'un denier par marchand, 20 sols par an représentent environ 5 marchands (  $20 \times 12 / 52$  ) par semaine. Mais il faut encore tenir compte des frais, impôts et vin que payait l'adjudicataire, plus son bénéfice. On peut donc penser que le marché de Braine n'était pas de grande importance à cette époque. Peut-être 15 à 20 marchands le fréquentaient-ils.

Par contre, le marché devait être très florissant de 1761 à 1770. ( La valeur de 56 livres semble aberrante, mais nous l'avons trouvée telle ). Les 25,1 et 24 livres qu'acceptent de payer François Colard et Joseph Hublau pendant ces années, représentant déjà plus de 110 marchands par semaine, et celà sans tenir compte des frais, vin et bénéfice.

Comme au siècle précédent et encore fin du 18e siècle, le marché de Braine-le-Comte se tenait probablement, non seulement le jeudi, mais encore le lundi.

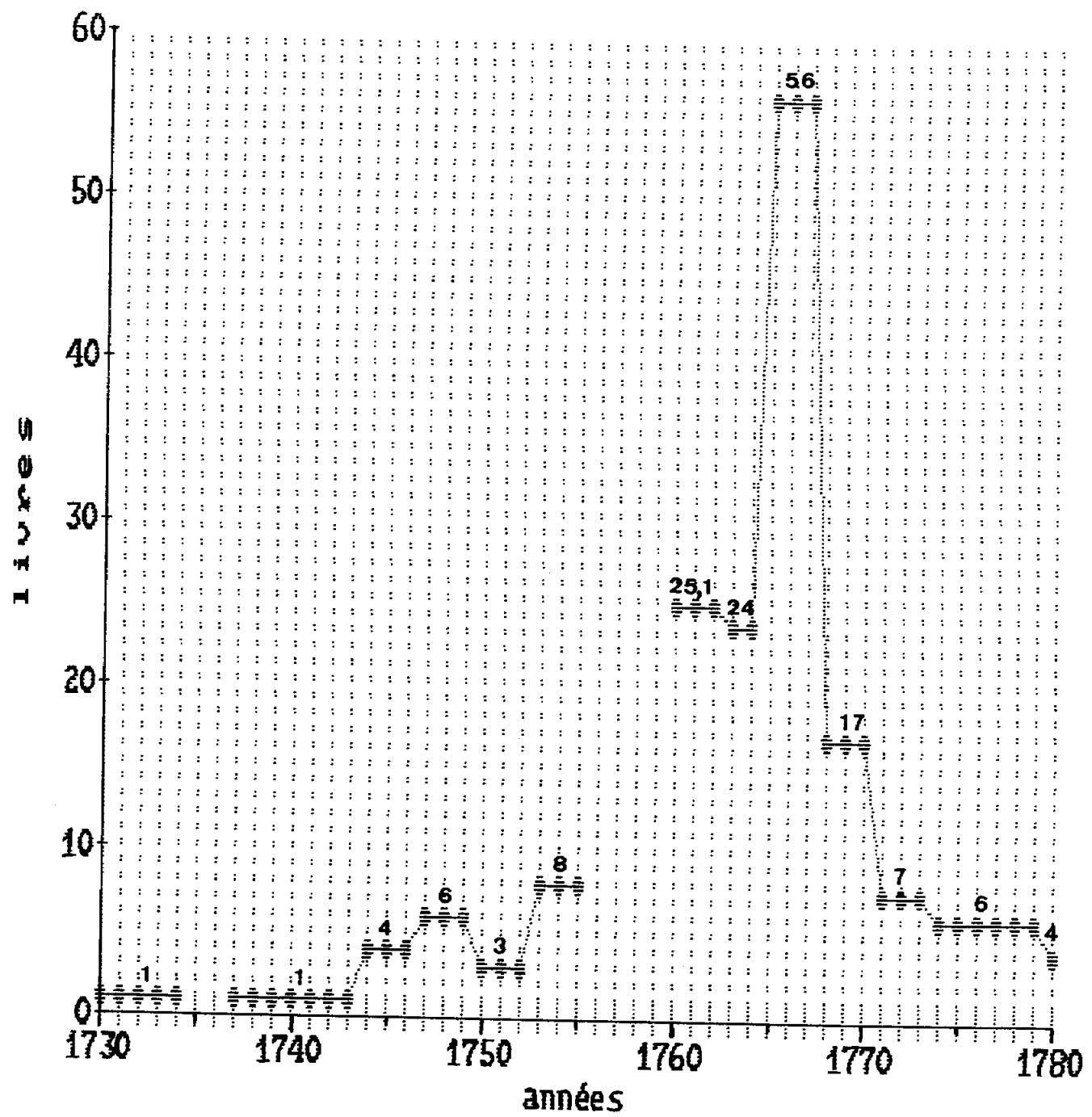
Peut-être, qu'en plus du jour du marché, y avait-il assez souvent des foires attirant beaucoup de monde ?

---

( 1 ) A.A.E. B-L-C Farde B 70

( 2 ) A.A.E. B-L-C Farde M 69

### Valeurs des droits de tonlieu



Suite à la criée annoncée ci-dessus, ces droits furent accordés à Joseph Hubleau, pour la somme de 6 livres. Avec les 6 livres de frais et vin, les impôts et son bénéfice, on peut penser que fin des années 70, une cinquantaine de marchands au moins fréquentaient par semaine, le marché de la ville.

2. L'afforage et décharge de bières et de vins : droits qui se payaient au seigneur pour la vente de vin, de bière.

Ce droit exigeait un lot de vin pour chaque pièce de vin déchargée et 8 deniers pour chaque tonne de bière, tant forte que petite. Ce droit existait tel, déjà en 1655, et resta constant jusqu'au moins 1780.

En 1655 il rapportait au duc 51 livres ( 1 ), et en 1699 ne rapportait plus que 20 livres 10 sols.

Ci-dessous, graphique représentant la rente annuelle à payer au duc pour jouir des droits d'afforage et de décharge.

Nous pouvons conclure, que la vente de vin et de bière fut de tout temps importante, avec, comme pour les graphiques précédents, des creux vers les années 40 et 50 et des périodes florissantes à partir des années 60.

La moyenne de 40 livres de rente annuelle représente les droits à payer pour ( 40 x 20 x 12 / 8 x 52 ) 23 tonnes de bière débitées par semaine.

En tenant compte des frais, taxes, vin et bénéfice du fermier, on peut supposer qu'au moins 35 tonnes de bière se vendaient par semaine sur le marché.

Remarque : comme nous l'avons vu dans une étude précédente, les mesures variaient très fort d'une ville à l'autre. Par exemple, à Mons, la tonne de bière valait 80 pots et le pot, un peu plus de 2 litres. ( 2 ) Pour Braine, nous n'avons pas encore trouvé sa valeur.

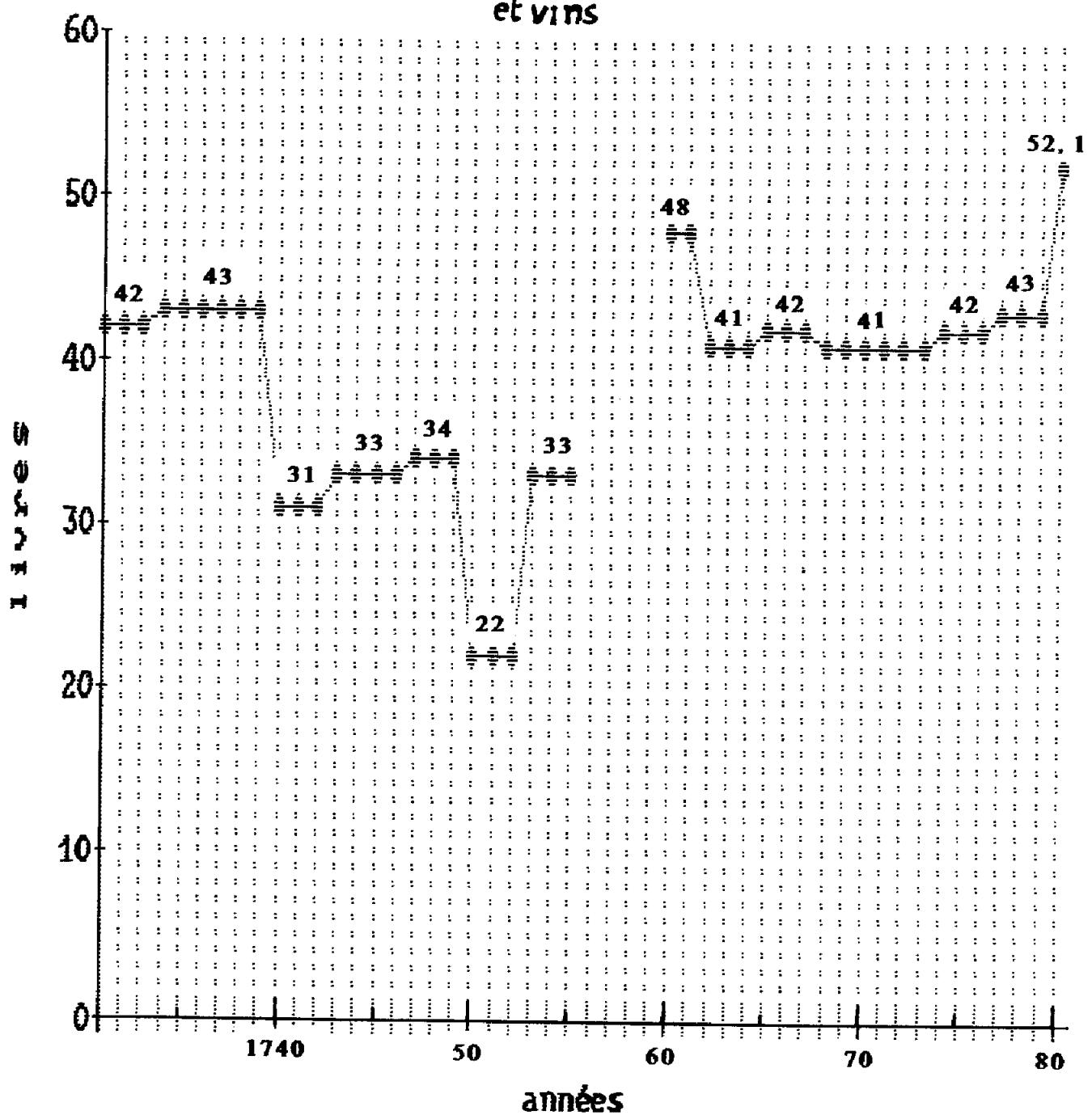
3. Hallage et mesurage : droits prélevés sur les marchandises ( ici il s'agit de grains ) que l'on étendait dans les halles et dans les foires

---

(1) A.A.E. B-L-C Farde B 70

(2) *Etude sur nos anciens poids et mesures en usage dans nos régions, avant l'instauration du système métrique, par G. Ducarme.*

Valeurs des droits  
d'afforage des bières  
et vins



En 1655, le hallage et mesurage des grains se payaient : 1 denier la charge à dos, 2 deniers celle d'un cheval, 3 deniers celle d'une charrette et 6 deniers celle d'un char. Ces droits rapportaient au duc 26 livres. En 1699, ils ne rapportaient plus que 15 livres. En examinant le graphique ci-contre, nous constatons que ces droits n'obtiennent plus d'acquéreur, sinon , en échange de rendage très faible.

Nous en trouvons l'explication dans une lettre envoyée à Enghien, le 20 février 1739, par A.J. Bonnerre : " *vu que la halle, où l'on vendait les grains, a été démolie, les paysans sont maintenant exposés à l'injure du temps et ne viennent plus au marché présenter leurs produits, surtout par mauvais temps. Faute de fréquentation, les droits de mesurage des grains sont de faible rapport. Pour y remédier, il conviendrait de faire la halle dans la cuisine de la maison de ville.* " Il ne semble pas, vu ce graphique, que cette proposition fut retenue, tout au moins pas avant les années 49.

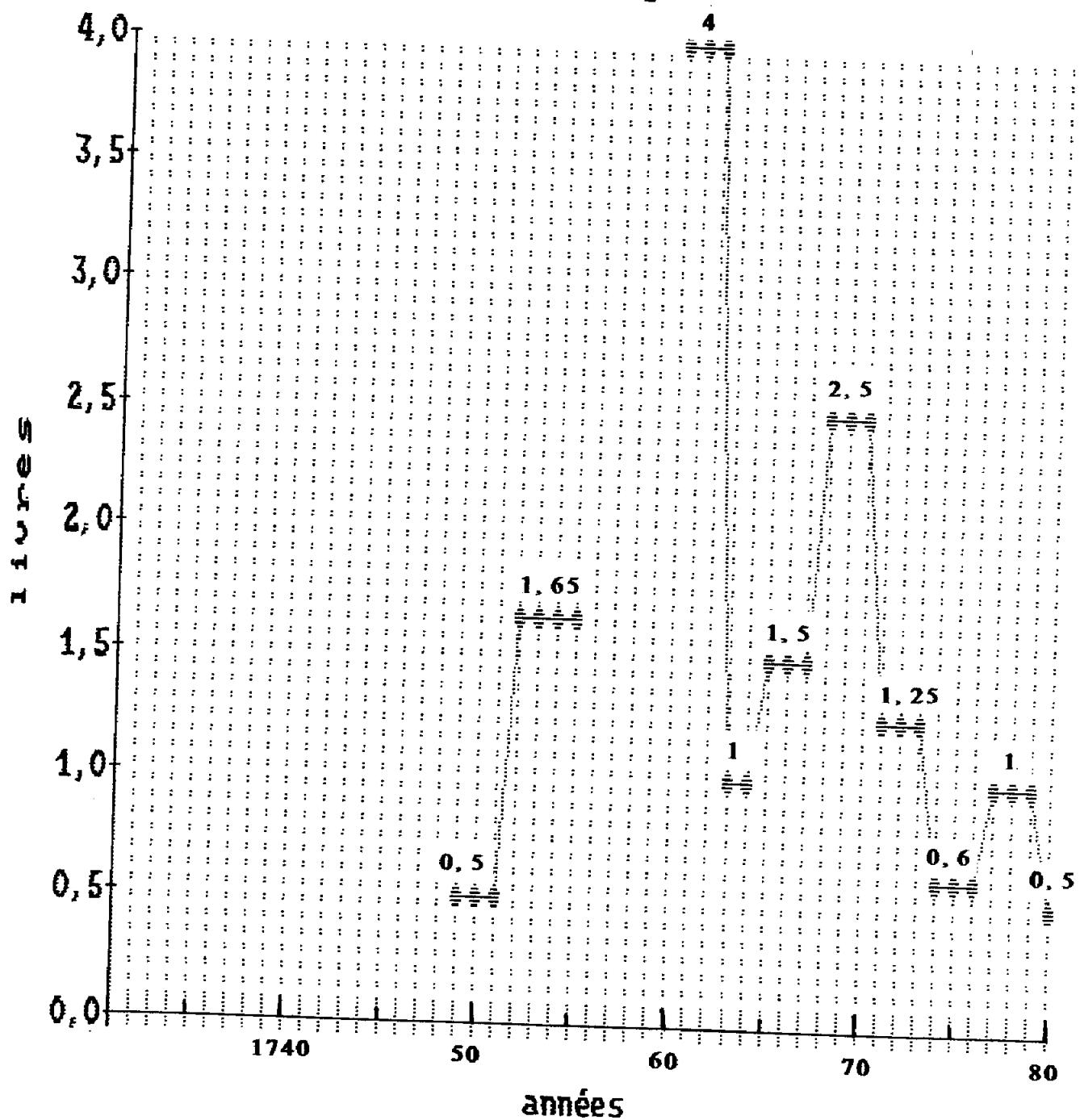
Malgré ces conditions de vente très défavorables, les années 60 ont vu une faible reprise de ce marché. En 1768, les 2,5 livres de rente annuelle représentent les droits sur moins de 4 charrettes de grains. Avec les 6 livres de vin, payé une seule fois pour les trois ans, et le bénéfice de l'affermé, Michel Joseph Brichaux, on peut penser qu'en moyenne se vendit chaque semaine, sur le marché, une dizaine de charrettes de grains.

Dans le procès verbal du Conseil communal du 22 juin 1806, réglant la police pour la tenue du marché, nous lisons qu'est réputé local du marché, les " Poids Publics " et la cour de l'hôtel de ville. En cas de mauvais temps, la salle où les marchandises étaient pesées aux poids publics, pouvait éventuellement abriter quelques marchands de grains.

#### **Chaussée Mons-Bruxelles, entre la rue des Dominicains et la grand'place**



### Valeurs des droits de hallage



Adjudicataires des droits de menus tonlieux

Années	Tonlieu	Afforage et décharge de vins et bières	Hallage et mesurage de grains
1731 à 1734	François Baudour	Nicolas Huet	-----
1734 à 1737	-----	François Delescolle	-----
1737 à 1746	François Delescolle	François Delescolle	-----
1747 à 1749	Jean-B. Delfosse	Jean B. Delfosse	-----
1749 à 1752	Jean-B. Delfosse	Jean-B. Delfosse	Jean-B. Meuret
1752 à 1755	Joseph Hubleau	Louis Hanart Hubert Joly	Nicolas J. Simon
1760 à 1762	François Collart	Louis Hanart Hubert Joly	Nicolas Deladrière
1762 à 1764	Joseph Hubleau	Louis Hanart Hubert Joly	François Collart
1765 à 1767	François Collart	Louis Hanart	François Collart
1768 à 1770	Joseph Hubleau	La femme de L. Hanart	Michel Brichaux
1771 à 1773	Joseph Hubleau	Louis Hanart	André Declèves
1774 à 1779	Joseph Hubleau	François Debressy	Nicolas Deladrière
1780 à 1782	Etienne Hoyois	Veuve Debressy	-----

Quelques maisons de la grand'place, côté nord



## **Litige à propos des droits d'afforage et décharge de vins et bières**

En 1763, Louis Hanart, adjudicataire de ces droits de vinage et de bière, dépose une plainte au Conseil Souverain du Hainaut contre le bailli et receveur de Salmonsart, qui refuse de payer ces droits, appelés à Braine "épingles Madame". Raison invoquée : le fief de Salmonsart relève directement de Sa Majesté. Pourquoi, alors payer des droits au fermier du duc d'Arenberg, pour les tonnes de bière et de vin qui se débloquent en son fief ? Cette plainte est introduite par les avocats Dewesemal et Demarbaix. Le seigneur de Salmonsart, Jean Antoine Joseph Delabarre, était alors lieutenant colonel au service de Sa Majesté et lieutenant de sa garde Wallonne.

Le dossier présenté est étoffé de témoignages attestant, que précédemment, ces droits ont toujours été payés. Marie-Anne Latour, veuve de Guillaume Huleux, qui occupait la ferme basse cour du château de Salmonsart, précise que son mari payait régulièrement environ 5 patars le brassin, à Delescolle, fermier des dits droits.

### **Cour intérieure de la ferme de Salmonsart**



## Remarques.

Les droits à payer pour pesage aux poids publics subsistèrent jusqu'en 1917. Ils continuèrent à être mis à adjudication, même après la révolution, leur fermage étant toute fois payé à la caisse communale. Mais n'était-ce pas là, le meilleur moyen de lutter contre la fraude ?

C'est aussi, en 1917, que les droits de place sur le marché, les foires et de stationnement sur la voie publique ne furent plus adjugés au plus offrant, mais relevés par des agents de la police, tout comme actuellement.

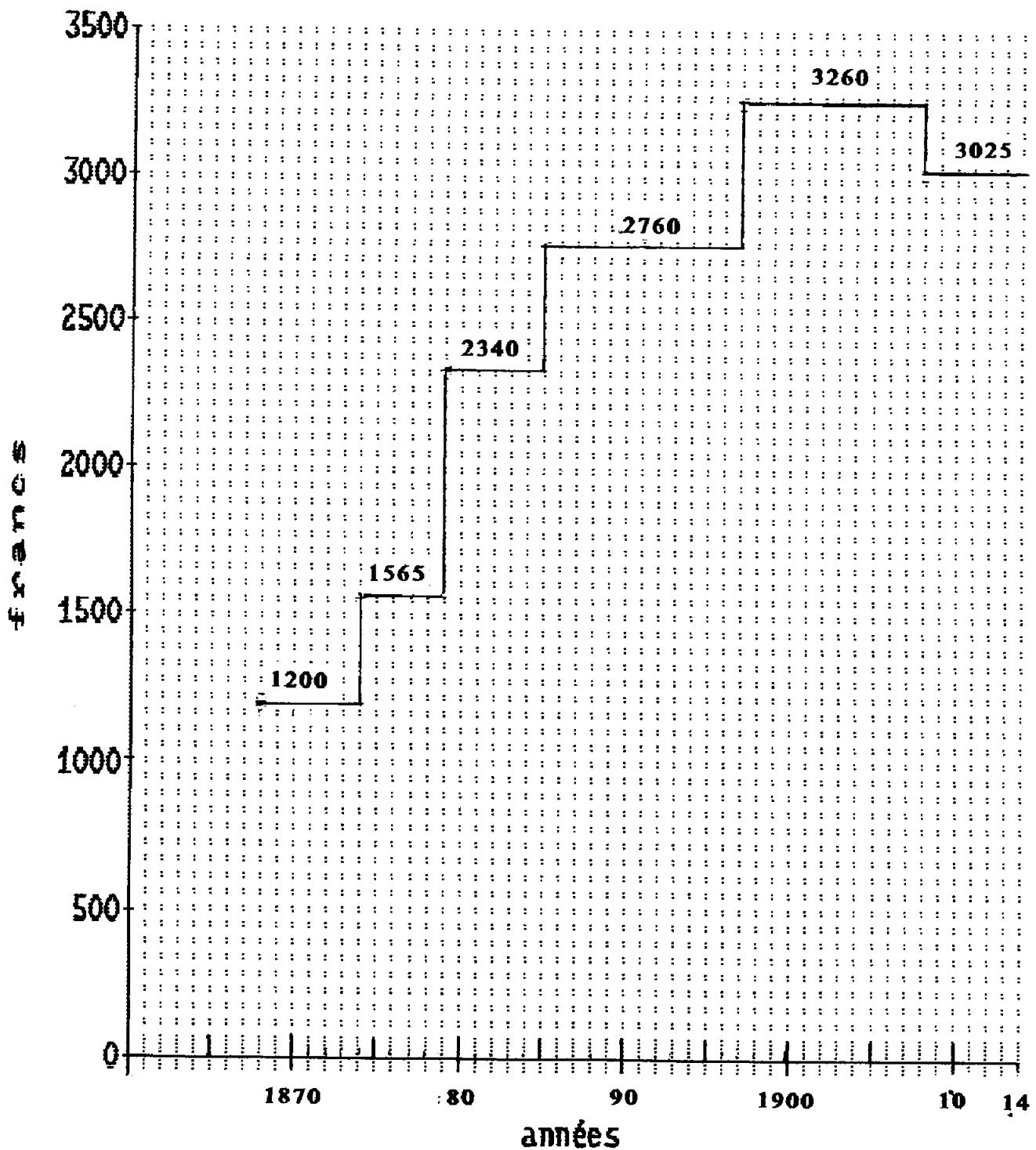
A titre documentaire, voici le tarif des droits de pesage en 1898, près d'un siècle après notre étude :

Pains de beurre		Autres denrées en colis ou paniers	
masses	droits à payer	masses	droits à payer
- de 10 kg	20 centimes	- de 50 kg	10 centimes
10 à 15 kg	30 centimes	+ de 50 kg	20 centimes
15 à 20 kg	40 centimes		
20 à 25 kg	50 centimes		

## Maison de ville au 19e siècle avant sa restauration.



**RENTES ANNUELLES A PAYER A LA CAISSE COMMUNALE POUR LA PERCEPTION**  
**- DES DROITS DE PESAGE AUX POIDS PUBLICS**  
**- DES DROITS DE PLACE SUR LE MARCHE, DANS LES FOIRES ET DE**  
**STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE**



## 8. LE CABARET DE LA MAISON DE VILLE.

Pouvait-on rêver meilleur emplacement pour exploiter un cabaret que le rez-de-chaussée de la maison de ville ? C'est ce que comprirent tout de suite les locataires du quartier de cette maison de ville.

Ils étaient aussi, dès 1759, adjudicataires des droits des poids et balance de Braine-le-Comte, dont la salle se trouvait face à leur café, de l'autre côté du couloir.

Les jours de marché, il y avait affluence dans le grand couloir, qui de la place donnait accès à la cour, à l'arrière du bâtiment, cour réputée local du marché, tout comme la salle, où les marchands se pressaient pour faire peser leurs marchandises.

En attendant le son de la cloche qui donnait le départ des ventes des différents marchés, tous ensemble, marchands et acheteurs prenaient un verre au cabaret à l'enseigne "au duc d'Arenberg".

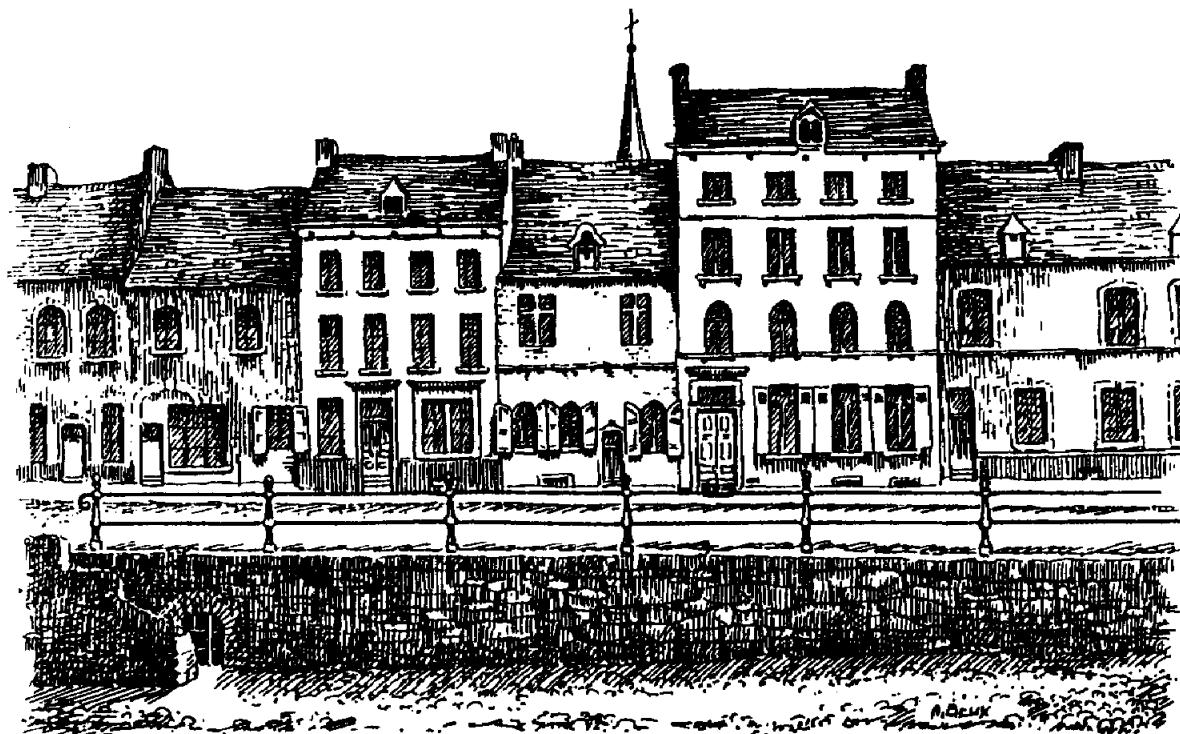
Les jours où une criée publique était annoncée, les discussions allaient bon train dans le cabaret. La bière et l'alcool aidant, quelques fanfarons ne se laissaient-ils pas emporter à hausser les enchères de façon inconsidérée ? Le tout, bien sûr au bénéfice du duc, seigneur du lieu.

Ce café subsista dans l'hôtel de ville jusqu'en 1890. Les locaux de la maison communale ayant été jugés tout à fait insuffisants pour la population de l'époque, le Conseil, sur la proposition du bourgmestre Cornet, vota une motion, demandant au régisseur du duc, le Sieur Missonne, d'accorder à la ville la location de tout le bâtiment, avec un bail à long terme. Ce qui fut accordé à partir du premier janvier 1890, au grand dam de la cabaretière, Félicie Locq, qui exigeait des indemnités pour cause de résiliation de son bail. Dans l'ancien café s'installa le secrétariat communal. Il communiquait avec le bureau du bourgmestre, situé dans la petite pièce derrière. La salle des poids et balance fit place à l'état civil.

Félicie Locq quitta à contre-cœur son cabaret qui portait l'enseigne : "Café de la Régence", pour s'installer dans une autre demeure de la place, dessinée page suivante par l'artiste brainois A.Bruix.

A titre d'information, ci-contre figure la liste des cabaretiers de la maison de ville au 19e siècle.

1805 à 1812	Philippe Joseph Duray
1812 à 1825	Jean Liévin Dewerchin, neveu de Philippe Duray
1825 à 1849	Jean-Baptiste Bersoux et son épouse Florentine Piette
1849 à 1855	Florence Bersoux, fille de Jean-Baptiste. En 1855, elle quitta le cabaret pour épouser, en 3es noces, le pharmacien Chaudron, son voisin.
1855 à 1890	Jean-Baptiste Locq et son épouse, Amélie Louise Charles. Ensuite, leur fille Félicie, célibataire, qui dut quitter l'hôtel de ville et s'installa dans un autre café de la grand'place. Elle garda, néanmoins, l'adjudication des droits de poids et balance et de place sur le marché, jusqu'en 1897.



**Maisons bordant la grand'place, côté sud.**

**C'est dans la plus haute d'entre elles que Félicie Locq ouvrit son café, après son départ de la maison de ville. Il portait l'enseigne " Café de l'hôtel de ville ".**

## TABLE DES MATIERES

I. Introduction	page 2
II. Développement et amélioration de notre réseau routier	page 4
Chaussée Mons-Bruxelles	
Chaussée d'Ecaussinnes	
Chaussée Houdeng-Soignies	
Chaussée Saint-Vaast- Nivelles	
III. Mesures	page 11
Sommes d'argent et évolution des prix au cours du 18e siècle	
Mesures de longueur et superficie	
Mesures de volume et capacité	
Autres mesures	
IV. Nouvelle maison de ville	page 18
Acquisition par le duc d'Arenberg de l'hôtel de ville	
Démolition de la halle. Nouvelle maison de ville	
Revenu de l'hôtel d'Arenberg	
Bail de location d'un quartier de la maison de ville	
Fonctionnement du greffe de la ville	
Description de l'hôtel d'Arenberg suivant le plan de Bonnerre	
V. Les prisons de Braine-le-Comte	page 30
Projet d'aménagement des prisons dans la maison de ville	
Séjour dans les prisons de Braine et le procès qui s'en suivit	
VI. Droits des " Poids et balance " sous l'ancien régime	page 43
VII. Droits de menus tonlieux	page 47
Tonlieu proprement dit	
Afforage et décharge de bières et de vins	
Hallage	
Litige à propos des droits d'afforage	
VIII. Cabaret de la maison de ville	page 58

Dans la même collection :

- 1. 150 ans de vie agricole ( 1692 – 1851 )**
- 2. Le paléolithique à la Houssière**
- 3. L'âge du Bronze à la Houssière**
- 4. Favarge, un hameau de Braine-le-Comte**
- 5. Coraimont, hameau de la Houssière**
- 6. Les dindons de Ronquières**
- 7. Braine-la-Neuve et son foyer culturel**
- 8. A travers les comptes de l'hôpital, la vie des Branois dans la première moitié du 18e siècle**
- 9. La vie à Ronquières du 15e au 18e siècle**

